

2021



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

beauvaisis.fr



Sommaire

PRÉSENTATION

- 4 LES SERVICES
- 5 INTRODUCTION
- 6 LE MOT DE LA PRÉSIDENTE
- 7 LE TERRITOIRE
- 8 LES COMMISSIONS
- 9 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LES COMPÉTENCES

- 13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 17 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- 23 HABITAT - LOGEMENT
- 28 TRANSPORTS
- 31 ASSAINISSEMENT
- 34 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE
- 41 ÉQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS
- 46 TOURISME
- 49 RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES
- 51 SANTÉ
- 52 ENSEIGNEMENT
- 54 POLITIQUE DE LA VILLE
- 57 SERVICES RESSOURCES

LES INDICATEURS DE SUIVI

- 62 CHIFFRES CLÉS ET INDICATEURS DE SUIVI PAR FINALITÉ
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 64 INDICATEURS DE SUIVI

Présentation



SERVICES

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Benjamin MEUNIER 03 44 79 40 41

CABINET

François MIQUEL - Directeur de Cabinet 03 44 79 40 84

Stéphane LANDRY - Chef de Cabinet 03 44 15 68 27

• Direction de la Prévention et de la Sécurité

Paulin KOZAKIEWIEZ 03 44 79 42 97

• Direction de la Communication

Bertrand LEJEUNE 03 44 79 40 12

• Relations Publiques

Philippe SOUDE 03 44 79 41 64

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Samira MOULA

Directrice générale adjointe 03 44 15 68 71

• Direction juridique

Annie LEMAIRE 03 44 15 68 72

• Direction des services intérieurs

Brigitte DELAUNAY 03 44 79 42 57

PÔLE FONCTIONS RESSOURCES

• Direction des Ressources Humaines 03 44 79 41 70

• Direction des Finances

Anne-Sophie FARDEL 03 44 79 41 45

• Directeur des Systèmes d'Information
et de Télécommunication

Nicolas SCHOCKAERT 03 44 79 41 53

PÔLE COHÉSION SOCIALE

Isabelle DESHAYES

Directrice générale adjointe 03 44 79 41 25

- Vie éducative 03 44 79 42 50

- Sport 03 44 79 40 61

- Coordination des Centres sociaux 03 44 79 39 45

- Coordination Petite enfance 03 44 79 38 99

ACCUEIL

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
48 rue Desgroux - 60000 Beauvais
Tél : 03 44 15 68 00 / Fax : 03 44 15 68 01
www.beauvaisis.fr

PÔLE ANIMATION ET ATTRACTIVITÉ

Hélène LITEAU-BASSE

Directrice générale adjointe 03 44 15 68 17

• Direction des Affaires Culturelles

Valérie PAINTHIAUX 03 44 15 67 00

• Direction du Développement économique

Matthieu ALAIME 03 44 15 68 33

• Direction de l'événementiel

Stéphanie LECLAIRE 03 44 79 42 89

• Office de Tourisme de Beauvais

David GONCALVES 03 44 15 30 30

PÔLE CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Frédérique CHARLEY

Directeur général adjoint 03 44 10 52 50

• Direction des transitions et santé

Guillaume SERGEANT 03 44 79 42 16

• Direction du Patrimoine Bâti

Zahra MAKAOUI 03 44 79 37 60

• Direction des paysages et de la logistique urbaine

Dominique DURAND 03 44 10 52 98

• Direction des Espaces publics

Régis MAQUAIRE 03 44 10 52 60

• Direction eaux et déchets

Franck CANTIN 03 44 79 38 16

• Direction de la Mobilité

Pierre TACHON 03 44 15 67 08

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

Jérôme LASSERON

Directeur général adjoint 03 44 15 68 64

• Direction de l'Urbanisme

Jérôme LASSERON 03 44 15 68 64

• Direction Politique de la Ville

Cécile FERNANDES 03 44 79 41 30

INTRODUCTION

Comme exigée par la loi du 12 juillet 1999, la présidente adresse aux communes membres de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) un rapport annuel retraçant l'activité intercommunale. Chaque maire doit ensuite présenter le rapport au conseil municipal en séance publique et faire entendre les délégués de la commune auprès de la CAB. Le rapport est toujours accompagné du compte administratif arrêté par le conseil communautaire.

La loi oblige également la publication annuelle d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants (la loi dite « Grenelle II »).

La CAB a fait le choix de fusionner les deux rapports (activité et développement durable) afin de faire une analyse complète, à la fois financière et extra-financière, de ses activités.

Le rapport est organisé par compétence exercée par la CAB selon ses statuts. Pour chaque compétence, le rapport décrit la stratégie et les objectifs définis dans les documents encadrants la concernant.

Ensuite, le rapport dresse le bilan des principales activités relatives à la compétence en 2021.

Et enfin, les activités sont analysées selon les cinq finalités de développement durable telles que définies par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Les activités des services ressources sont également décrites et analysées à l'aune des finalités de développement durable.

Le rapport inclut aussi des chiffres-clés et des indicateurs de suivi pour chaque finalité de développement durable au niveau territorial. Ces indicateurs ont pour objectif d'aider dans l'évaluation de nos actions sur notre territoire. L'identification d'indicateurs pertinents, accessibles et fiables est un travail en cours et voué à être amélioré année par année. Un tableau des indicateurs vise à suivre l'impact de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la CAB. Ces indicateurs viennent de sources internes, soit des services, soit des délégataires (sauf indication contraire).

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



CAROLINE CAYEUX

Présidente de la Communauté
d'agglomération
du Beauvaisis

Chers élus communautaires,
Chers habitants du Beauvaisis,

Le Rapport d'activités et de développement durable est, pour notre collectivité comme pour les habitants de notre territoire, un outil précieux de bilan. Il restitue ce qu'est notre engagement quotidien pour la qualité de vie et l'environnement de nos concitoyens.

C'est donc avec plaisir que je vous en présente l'édition 2021. À travers lui, nous synthétisons et rendons explicite l'ensemble des actions portées par les services de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Chacun des chapitres de ce document démontre avec quelle énergie, avec quelle détermination nous menons à bien les missions qui nous incombent et, surtout, l'intensité de notre investissement en faveur de l'Humain, de la nature et de la ruralité.

Tout au long de 2021, nous avons poursuivis les objectifs que nous nous sommes fixés en début de mandat : répondre aux attentes exprimées par les habitants, renforcer le dynamisme et l'attractivité de notre territoire.

Économie, aménagement du territoire, habitat, transports, tourisme, sports, culture, relais assistantes maternelles, politique de la ville, enseignement et mise en place de services ressources : voilà tous les domaines dans lesquels nous intervenons au quotidien. Notre ambition est simple : favoriser l'émergence d'une véritable harmonie à l'échelle du territoire.

Une harmonie à tous les niveaux, qui repose sur l'enrichissement réciproque et sur la complémentarité de nos différences.

Caroline Cayeux

LE TERRITOIRE EN 2021



- 53 communes
- Département : Oise (60)
- Région : Hauts-de-France

- À 1 heure de Paris par le train
et l'autoroute A16
- Aéroport International de Beauvais Tillé
desservant les plus grandes capitales
et villes européennes

LES COMMISSIONS



Commission n°1:
**Administration et finance
développement institutionnel et
politique de la ville, habitat, santé et
petite enfance**



Commission n°2:
**Aménagement du territoire
et mobilité**



Commission n°3:
**Déchets - assainissement -
eaux pluviales et
milieux aquatiques**



Commission n°4:
**Tourisme et animation
du territoire**



Commission n°5:
**Développement économique, numérique,
enseignement
supérieur et innovation,
insertion**



Commission n°6:
**Équipements culturels
et sportifs**



Commission n°7:
**Développement durable,
gens du voyage
et risques technologiques**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



LA PRÉSIDENTE & SES VICE-PRÉSIDENTS



Gérard HÉDIN
1^{er} VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE SAINT-PAUL
En charge de l'Aménagement du territoire, du Schéma de Cohérence Territoriale Beauvais et Clermontois (SCOT), du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), de l'Application du Droit des Sols (ADS), de l'Aménagement opérationnel des Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) et des Zones d'Activité Économique (ZAE) ainsi que des Fonds de Concours (FDC) et des Fonds de concours Voirie communale



Béatrice LEJEUNE
2^{ème} VICE-PRÉSIDENTE
MAIRE DE BAILLEUL-SUR-THÉRAIN
en charge de la Gestion des déchets et des déchetteries communautaires ainsi que des Points verts



Jacques DORIDAM
3^{ème} VICE-PRÉSIDENT
CONSEILLER MUNICIPAL DE BEAUVAIS
En charge des Mobilités : transports collectifs, mobilités douces, Pôle d'échange multimodal, Plans de mobilité, Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées



Brigitte LEFEBVRE
4^{ème} VICE-PRÉSIDENTE
1^{ère} MAIRE-ADJOINTE DE SAVIGNIES
En charge de l'Équilibre social de l'Habitat : programme local de l'habitat (PLH), Logement social d'intérêt communautaire, amélioration de l'habitat privé (Plan rénovation confort), logement des personnes défavorisées



Dominique CORDIER
5^{ème} VICE-PRÉSIDENT
MAIRE DE BRESLES
En charge de la Prévention des risques technologiques (risques industriels & établissements classés SEVESO) ; de l'Accueil des gens du voyage (aires d'accueil et de grand passage) ainsi que de l'habitat léger (terrains familiaux locatifs)

**Jean-François DUFOUR****6^{ème} VICE-PRÉSIDENT****MAIRE DE LA NEUVILLE-EN-HEZ**

En charge du Tourisme : Office de tourisme de l'Agglomération du Beauvaisis (OTAB), aire de camping-cars, chemins de randonnée labellisés et valorisation du petit patrimoine

**Victor DEBIL-CAUX****7^{ème} VICE-PRÉSIDENT****CONSEILLER MUNICIPAL DE BEAUVAIS**

En charge de l'environnement : projet de territoire et de développement durable Beauvais 2030, Contrat de Transition Écologique (CTE), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, sites Natura 2000, agriculture et ruralité

**Hans DEKKERS****8^{ème} VICE-PRÉSIDENT****MAIRE D'AUNEUIL**

En charge de l'Assainissement et des Affaires européennes

**Loïc BARBARAS****9^{ème} VICE-PRÉSIDENT****CONSEILLER MUNICIPAL DE BEAUVAIS**

En charge du développement économique (promotion économique du territoire, ZAE - Commercialisation et gestion, Vairie d'intérêt communautaire (dont ZAE), stratégie commerciale ; de l'Emploi (dont la MEF) et du Développement numérique

**Aymeric BOURLEAU****10^{ème} VICE-PRÉSIDENT****MAIRE DE CRÈVECEUR-LE-GRAND**

En charge de l'Enseignement supérieur et de l'innovation (Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI))

**Antoine SALITOT****11^{ème} VICE-PRÉSIDENT****CONSEILLER MUNICIPAL DE BEAUVAIS**

En charge des équipements culturels : Théâtre du Beauvaisis, Réseau des Médiathèques du Beauvaisis, Conservatoire à Rayonnement Départemental Eustache-du-Courroy, École d'Art du Beauvaisis, Maladrerie Saint-Lazare

**Christophe TABARY****12^{ème} VICE-PRÉSIDENT****MAIRE DE AUX MARAIS**

En charge de l'animation du territoire : manifestations d'intérêts communautaires, grands événements, matériel festif...

**Charlotte COLIGNON****13^{ème} VICE-PRÉSIDENTE****CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE BEAUVAIS**

En charge de la Santé : Contrat Local de Santé ; Petite enfance (Relais d'Assistantes Maternelles - RAM) ; Égalité femmes-hommes (promotion de l'égalité femmes-hommes (dont rapport annuel interne))

**Ali SAHNOUN****14^{ème} VICE-PRÉSIDENT****CONSEILLER MUNICIPAL DE BEAUVAIS**

En charge des équipements sportifs : équipements nautiques (Aguaspace, piscine Jacques-Trubert) et équipements sportifs (gymnases de Tillé, d'Allonne, de Bailleul-sur-Thérain et Halle des sports de Bresles)

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS

Dominique DEVILLERS, Maire de Juvignies
Lionel CHISS, Maire-Adjoint de Beauvais
Martial DUFLLOT, Maire de Therdonne
Franck PIA, Maire de Beauvais
Sandra PLOMION, Maire-Adjointe de Beauvais
Mohrad LAGHRARI, Maire-Adjoint de Beauvais
Catherine THIEBLIN, Conseillère Municipale de Beauvais
Hubert VANYSACKER, Maire de Francastel
Christophe DE L'HAMAIDE, Maire de Milly-Sur-Thérain

Jean-Charles PAILLART, Maire de Herchies
Grégory PALANDRE, Maire de Hermes
Laurent DELAERE, Maire de Fontaine-Saint-Lucien
Cédric MARTIN, Conseiller Municipal de Beauvais
Patrice HAEZEBROUCK, Maire d'Allonne
Laurent DELMAS, Maire de Saint-Léger-en-Bray
Philippe VAN WALLEGHEM, Maire de Fouquierolles
Jean-Louis VANDEBURIE, Maire-Adjoint de Berneuil-en-Bray

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Alain ROUSSELLE, Maire d'Auchy-La-Montagne
Nathalie KABILE, Maire-Adjointe d'Auneuil
Martine DELAPLACE, Maire d'Auteuil
Thierry AURY, Conseiller Municipal de Beauvais
Mamadou BATHILY, Conseiller Municipal de Beauvais
Peggy CALLENS, Conseillère Municipale de Beauvais
Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale de Beauvais
Ludovic CASTANIÉ, Conseiller Municipal de Beauvais
Dominique CLINCKEMAILLIE, Conseillère Municipale de Beauvais
Leïla DAGDAD, Conseillère Municipale de Beauvais
Philippe ENJOLRAS, Conseiller Municipal de Beauvais
Vanessa FOULON, Conseillère Municipale de Beauvais
Corinne FOURCIN, Maire-Adjointe de Beauvais
Christophe GASPART, Conseiller Municipal de Beauvais
Patricia HIBERTY, Conseillère Municipale de Beauvais
Josée JAVEY, Conseillère Municipale de Beauvais
Halima KHARROUBI, Conseillère Municipale de Beauvais
Hatice KILINC-SIGINIR, Maire-Adjointe de Beauvais
Anne-Françoise LEBRETON, Maire-Adjointe de Beauvais
Jérôme LIÉVAIN, Conseiller Municipal de Beauvais
Charles LOCQUET, Maire-Adjoint de Beauvais
Roxane LUNDY, Conseillère Municipale de Beauvais
Mamadou LY, Maire-Adjoint de Beauvais
Claire MARAIS-BEUIL, Conseillère Municipale de Beauvais
David MAGNIER, Conseiller Municipal de Beauvais
Yannick MATURA, Maire-Adjoint de Beauvais
Jacqueline MÉNOUBÉ, Maire-Adjointe de Beauvais
Grégory NARZIS, Conseiller Municipal de Beauvais
Mehdi RAHOU, Conseiller Municipal de Beauvais
Marianne SECK, Conseillère Municipale de Beauvais
Isabelle SOULA, Maire-Adjointe de Beauvais
Farida TIMMERMAN, Conseillère Municipale de Beauvais
Monette VASSEUR, Conseillère Municipale de Beauvais
Philippe VIBERT, Maire-Adjoint de Beauvais
Martine MAILLET, Maire de Bonlier

Valérie MÉNARD, Maire-Adjointe de Bresles
Jean-Marie SIRAUT, Conseiller Municipal de Bresles
Sophie BELLEPERCHE, Maire-Adjointe de Crèvecœur-Le-Grand
Henry GAUDISSERT, Maire de Fouquienies
David CREVET, Maire de Frocourt
Jean LEVOIR, Maire de Goincourt
Philippe DÉSIREST, Maire de Guignecourt
Sylvain FRESNOY, Maire d'Houdivillers
Christine PRÊTRE, Conseillère Municipale de Hermes
Marie-Claude DEVILLERS, Maire de Lafraye
Frédéric GAMBLIN, Conseiller Municipal de Laversines
Bruno GRUEL, Maire de La Chaussée-Du-Bois-D'Écu
Patrick SIGNOIRT, Maire de La Rue-Saint-Pierre
Christiane HERMAND, Maire de Le Fay-Saint-Quentin
Jean-Philippe AMANS, Maire de Le Mont-Saint-Adrien
Éric MICLOTTE, Maire de Le Saulchoy
Jean-Jacques DEGOUY, Maire de Litz
Samuel Payen, Maire de Luchy
Noël VERSCHAEVE, Maire de Maisoncelle-Saint-Pierre
Jean-Pierre SÉNÉCHAL, Maire de Maulers
Didier LEBESGUE, Maire de Muidorge
Alexis LE COUTEULX, Maire de Nivillers
Michel ROUTIER, Maire de Pierrefitte-en-Beauvaisis
Laurent LEFÈVRE, Maire de Rainvillers
Hubert PROOT, Maire de Rémérangles
Catherine CANDILLON, Maire-Adjointe de Rochy-Condé
Régis LANGLET, Maire de Rotangy
Francis BELLOU, Maire de Saint-Germain-La-Poterie
Jean-Marie DURIEZ, Maire de Saint-Martin-Le-Nœud
Catherine MARTIN, Maire de Tillé
Christian DEMAY, Maire de Troissereux
Nathalie ROLLAND, Maire de Velennes
Marcel DUFOUR, Maire de Verderel-Les-Sauqueuse
Dominique MORET, Maire de Warluis



1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La compétence obligatoire en matière de développement économique de la CAB comprend :

- L'entretien et la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire ;
- Les actions de développement économique d'intérêt communautaire.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

La compétence de développement économique est encadrée par les stratégies définies dans le projet de territoire de développement durable « Beauvaisis 2030 » et le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui établissent les objectifs suivants :

Projet de territoire de développement durable

« Beauvaisis 2030 » :

- retenir et attirer des habitants, des actifs et des talents ;
- diversifier l'économie beauvaisine ;
- favoriser la création des nouvelles entreprises, particulièrement dans des domaines porteurs de l'économie de demain ;
- retenir des jeunes diplômés sur le territoire ;
- développer une économie productrice d'emplois, surtout d'emplois qualifiés ;
- créer un pôle d'excellence autour de l'agrobusiness.

Schéma de cohérence territoriale :

- Créer entre 5 000 et 6 000 emplois nouveaux entre 2012 et 2020 (soit 625 à 750 par an).

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Gestion des zones d'activités communautaires

La CAB assure la commercialisation et le suivi de zones d'activités : le parc d'activités du Haut-Villé (depuis 2000) ; la zone d'activités de Pinconlieu (depuis 2006) ; la zone d'activités des Champs-Dolent (depuis 2005) et depuis 2014, la zone d'activités NOVAPARC et celle d'Auneuil.

- La ZAC NOVAPARC est encore en phase de commercialisation en 2021.

- La ZAC Saint-Mathurin sur la commune d'Allonne est en phase d'aménagement. Depuis le 1er janvier 2014, la zone d'activités économiques d'Auneuil est déclarée d'intérêt communautaire

Le commerce constitue un levier économique important à l'échelle du territoire communautaire, de par les dimensions de création de lien social et d'emploi qui lui sont directement rattachées.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) est fortement engagée en faveur du développement et du maintien des activités commerciales. Elle accompagne les porteurs de projets dans les démarches liées à leur implantation commerciale (conseil sur l'implantation et recherche de local, aide à la recherche de financement, démarches d'urbanisme...) La CAB agit en soutenant les acteurs (associations et chambres consulaires) qui contribuent à faire du Beauvaisis un territoire dynamique sur le plan de l'attractivité commerciale.

Afin de faciliter l'accompagnement des porteurs de projets, la CAB s'est dotée en 2018 d'un Observatoire du commerce ayant pour objet de quantifier et de qualifier l'évolution du paysage commercial sur l'ensemble des 53 communes de l'agglomération.

Cet outil s'inscrit dans une logique de maîtrise du développement commercial et de sa spatialisation, en facilitant par exemple : la réexploitation de locaux commerciaux vacants ou la préservation d'un équilibre sur la typologie des activités.

L'hyper-centre de Beauvais début 2021 compte 330 cellules commerciales dont 27 locaux vacants. Ces cellules représentent un taux de vacance de 8,18 % (inférieur à la vacance commerciale des villes moyennes sur le reste du territoire national qui s'élevait à 12 % au titre de l'année 2019). Avec une part de 37 % d'enseignes nationales le centre-ville de Beauvais constitue une polarité commerciale importante pour l'ensemble de l'agglomération du Beauvaisis.

ACCUEIL DES CADRES

En 2009, la CAB a mis en place une cellule d'accueil des cadres. Elle a pour objectif d'aider, d'une part les entreprises souhaitant mettre en place un accompagnement favorisant l'intégration de leurs nouveaux salariés qui viennent d'un autre département et, d'autre part, d'accompagner ces nouveaux collaborateurs dans leurs démarches d'installation.

Cette cellule propose gratuitement un accompagnement personnalisé dans la recherche d'un logement et, si nécessaire, aide aussi dans la recherche d'un emploi pour le conjoint. Une pochette d'accueil comprend tous les documents nécessaires (écoles, crèches, agences immobilières, médecins, plan de la ville, informations touristiques et culturelles, etc.).

Enfin, pour encourager ces cadres à découvrir le Beauvaisis et à tisser un nouveau réseau relationnel et amical, la cellule organise diverses rencontres (inaugurations, visites du patrimoine, etc.) pour ses membres et communique une lettre hebdomadaire d'actualités afin de les informer sur les loisirs et les grands événements sportifs ou culturels à venir.

Depuis 12 ans, 533 familles (dont 14 cadres en 2021) ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif. Ce service participe par toutes ses activités à promouvoir notre territoire.

PÉPINIÈRE ET HÔTEL DES ENTREPRISES

Construire la résilience du territoire via ses entrepreneurs en 2021

Parmi les actions proposées d'ateliers et rencontres conviviales, les enjeux d'avenir ont désigné les bases pour construire des événements inspirants, en transversalité et « hors murs ». Le service Start Lab vise à tisser des liens et construire la résilience du territoire.

L'année 2021 est celle de la table ronde d'économie circulaire ! Lors du Salon Entreprises et Territoires les Start-ups locales et les entreprises à impacts montrent leurs savoirs-faires et engagements pour une économie plus solidaire et engagée territorialement.

En effet en juillet 2021, Start Lab et l'Ecospace se sont associés pour héberger des animations « Bureau d'été » destinées à créer des liens entre des entrepreneurs traditionnels et des entrepreneurs sociaux à impacts, le tout en collaboration des services Espaces Verts et Sports.

Travailler autrement pour les entrepreneurs engagés et ouverts aux collaborations territoriales

Depuis 2020 et malgré le contexte de crise sanitaire, des partenaires s'approprient les lieux avec des jours de permanence et de travail collaboratif fixés dans la semaine. Ci-après quelques-unes des animations et ateliers qui ont pu se tenir en 2021 :

- Atelier de codéveloppement porté par Inspirational Coaching Paris.

Processus en six étapes structurant la parole, l'écoute, la réflexion et incitant à l'action, permet d'apprendre de l'expérience de chacun.

- Bureau d'été, journée de jeux et d'échanges entre les écosystèmes d'innovation sociale et d'innovation start up à l'Ecospace.

- Bouge ta Boite : un réseau de cheffes d'entreprise local, qui se réunit de façon hebdomadaire dans les locaux du Start lab

- Inauguration de la Première Conciergerie Solidaire de l'Oise en novembre 2021, portée par le Pôle d'économie solidaire émanant des associations Sime et Faire. Permet le rassemblement d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, de l'économie traditionnelle et des nombreux partenaires (tel que CG60 ou encore la CCI de l'Oise).
- Table ronde au salon « Entreprises et territoires », portée par l'Agglomération du Beauvaisis en novembre 2021. 18 entreprises ont organisé des ateliers sur : la prise de parole en public, plan de communication et image et aides à l'embauche.
- Table ronde sur le thème de l'économie circulaire piloté par Start Lab avec le témoignage des entreprises et partenaires engagés : PTCE, Ateliers la Bergerette, Tchaomégot, Le Capteur Français, Envies locales, La Conciergerie solidaire, Les Toupies, Recyc'aid.
- Des journées de sensibilisation pour les modules entrepreneuriales d'Unilasalle en septembre 2021.
- Ateliers jeu #Aventure d'entreprendre avec les équipes de La Banque de France, en collaboration avec autres partenaires tel que Les Entrep ou encore la Jeune Chambre Économique.
- Accueil de la Coopérative Jeunesse de Services les étés de 2019, 2020, 2021.
- Soutien aux entrepreneurs souffrant d'un accident suite à catastrophe naturelle (tel que fut le cas pour les inondations du 21 juin 2021). Ce volet peut être activé en cas de catastrophe naturelle pour permettre aux entrepreneurs de garder l'activité dans l'intervalle de leur nouvelle installation.

Start Lab sensibilise notamment aux sujets RH, gestion, management, développement et commercial via des vidéos tournées en 2021.

Le taux de réussite des entreprises passées par la pépinière qui se maintient à 93 % en trois ans et 86 % en cinq ans, largement au-dessus de la moyenne nationale de 53 % à 5 ans.



Table ronde au salon Entreprises et territoires, novembre 2021



Bureau d'été, journée de jeux et d'échanges entre les écosystèmes d'innovation sociale et d'innovation start up à l'Ecospace



PROCH'EMPLOI

La plateforme territoriale Proch'Emploi a été lancée en mars 2017 et se poursuit très bien en 2021. Proch'Emploi est un réseau de chefs d'entreprise soucieux de réduire l'opacité du marché de l'emploi et de permettre la relation directe entre le demandeur d'emploi et l'entreprise.

Elle invite les jeunes à demander des conseils auprès de professionnels mais aussi à se constituer un réseau, qui pourra les accompagner dans leurs démarches de recherche d'emploi.

Ce service emploi est proposé aux entreprises du territoire afin d'identifier les offres cachées et les difficultés de recrutement sur la zone d'emploi de Beauvais. Il agit quel que soit le projet (développement d'activité, implantation, remplacement), la qualification et l'expérience souhaitée ou le métier (préparateur de commande, ingénieur, commercial...).

La plateforme en chiffres (2021) :

1 Responsable en lien avec les entreprises et 1 Chargée de recrutement

47 Chefs de file actifs (ou Ambassadeurs Proch'Emploi)

En 2021, 4 réunions circuits-courts ont été organisées.

Elles ont regroupé 27 jeunes et 11 DRH ou chefs d'entreprises : 2 en visio-conférence, 1 à la MEF de Beauvais et 1 à la CMA.

Depuis avril 2017, 646 entreprises ont été visitées par Proch'Emploi et 775 offres ont été enregistrées, 194 en 2021 dont 70 % d'offres non connues par Pôle Emploi.

15 offres hebdomadaires en portefeuille sur 2020 avec 72 mises à l'emploi, gérées par la Plateforme du Beauvaisis (40 % CDD ; 54 % CDI ; 6 % en alternance) - (418 mises à l'emploi depuis 2017)

Suite à la crise sanitaire, les dispositifs d'animation tels que les circuits-court ou réunions thématiques pour les chefs d'entreprise ont été freinés en 2021. Les rencontres en visio-conférences ont été d'usage, jusqu'à la reprise du présentiel.



Prospection développement économique et Marketing territorial

La CAB communique et valorise les atouts économiques du territoire au-delà de ses frontières (national et international) pour faire du Beauvaisis une destination logique d'implantation et de développement.

Le volet Développement économique exogène et Marketing territorial a pour objectif de promouvoir et communiquer pour détecter et accompagner des porteurs de projets et générer des implantations et de la création d'emplois en valorisant le territoire.

Données clés

- De nombreuses visites sur le terrain (présentation d'offres foncières ou immobilières aux porteurs de projets).
- Gestion des recherches des investisseurs émanant de nos 3 partenaires :

- Région / Nord France Invest / Ancoris (150 projets).

- Concrétisation d'une dizaine d'implantations représentant 200 emplois à termes.

- Salon professionnel : Salon Simi de l'immobilier d'entreprises, Salon de la Franchise, Salon de l'Immobilier commercial, Salon Entreprises et territoires

“

ACTIONS PHARES

- Création de supports de prospection et de communication
- Organisation d'Éduc-tour auprès des prescripteurs
- Organisation et participation à des salons professionnels
- Organisation de visites d'investisseurs sur le terrain
- Gestion des dossiers partenaires
- Répertoire des friches et terrains disponibles dans les 53 communes de l'Agglomération
- Réalisation d'une campagne publicitaire presse et réseaux sociaux dans le but d'attirer des cadres dans le Beauvaisis sur la thématique : « Beauvaisis Mieux Vivre sa Vie » de mai à décembre 2021.

”

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Développement des alternatives à la voiture

Les zones d'activités sont desservies par le réseau de bus et dotées de trottoirs et de pistes cyclables.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Limitation de l'étalement urbain

Les zones d'activités consomment des surfaces et participent à l'étalement urbain. Cependant, elles contribuent également à développer l'activité économique et à créer de l'emploi. La CAB vise à maximiser les retombées économiques de chaque zone.

L'entretien des espaces verts de la pépinière d'entreprises est organisé par le Service espaces verts de la CAB dans le respect des spécificités de la pépinière d'entreprises. Avec une politique visant la biodiversité, plusieurs actions ont été proposées et retenues dans ce service au long des dernières années.

- Depuis 2011, une zone de prairie sauvage prend place dans les jardins de la pépinière d'entreprises. Cette zone permet le fleurissement d'espèces autochtones sans modification humaine. Elle permet aussi le maintien d'un écosystème et des conditions nécessaires pour la prolifération des espèces animales de petite taille et des insectes.

- Une zone d'éco pâturage a été définie dans le périmètre de la pépinière-hôtel d'entreprises. Des moutons de la race Ouessant sont installés dans la période entre mars et octobre dans une zone spécialement clôturée et définie d'un périmètre d'environ 1 km. Des moutons préservent cet environnement naturel sans modification humaine et facilitent l'émergence de différentes espèces de plantes, dont les orchidées autochtones de l'espèce *Ophrys apifera*.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Accès à l'emploi pour tous

Depuis 2014, le Forum Emploi a été repris dans un dispositif global ; organisé par la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) et la CAB, il vise à aider des habitants - notamment ceux des quartiers prioritaires - à accéder aux emplois dans la Zone Franche Urbaine.

En 2016, la CAB a ouvert une plateforme numérique, « emploi.beauvais.fr », dédiée à l'emploi local.

Pour recenser les emplois, les stages et les formations de façon la plus exhaustive possible, la plateforme utilise un moteur de recherche intelligent qui indexe de façon simultanée une grande quantité de données pour réunir les offres publiées sur les principaux sites dédiés à l'emploi, puis les rend accessibles en temps réel. Elle est dédiée à tous les employeurs même ceux qui ne publient pas encore systématiquement leurs offres sur Internet. En phase avec la politique de services aux entreprises locales développée par la CAB, la plateforme « emploi.beauvais.fr » permet aux acteurs économiques de recruter plus facilement dans le Beauvaisis. Cette plateforme numérique se veut un facilitateur de la mise en relation entre entreprises et habitants, et un « animateur » des énergies locales, capable de rendre visibles toutes les initiatives locales en faveur de l'emploi.

Travailler près de chez soi représente une demande forte et recruter localement est aussi une demande récurrente des entreprises. C'est pourquoi la CAB a décidé de créer cet outil inédit dans l'Oise. Il propose deux services gratuits : un service aux candidats à la recherche d'un emploi, d'un stage ou d'une formation et un service aux professionnels qui souhaitent déposer une offre.

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLE

Développement d'une économie durable

En 2018, la CAB a officialisé la création du Pôle territorial en innovation, Agritech et Numérique agricole rassemblant les acteurs experts de l'agrobusiness présents sur le territoire : AGCO, Isagri, GIMA, le Cetim et UniLaSalle. Sous le nom de Rev'Agro, ce pôle fédère ainsi ses acteurs et l'écosystème présent sur le territoire dans les agroéquipements. Sa structuration juridique a été officialisée en 2021 par la création d'une association.

Son ambition : faire du Beauvaisis un territoire emblématique et d'excellence reconnu sur les technologies agricoles. Ce pôle d'excellence a également pour objectifs pour le Beauvaisis et ses entreprises de :

- gagner en notoriété et en attractivité au niveau national et international pour susciter l'intérêt des acteurs externes,
- mettre en œuvre des coopérations et la mutualisation,
- favoriser les recrutements en externe et sur le territoire en mettant en place une offre de formation adaptée et contribuer à la préservation de ces talents,
- favoriser le développement d'entreprises existantes et la création de nouvelles entreprises en apportant un soutien à leur développement et faciliter leur implantation sur le territoire.

Et ce, en travaillant sur les 3 axes prioritaires validés par ces partenaires :



En 2018 et 2019 et 2021, le pôle a organisé des événements dans le cadre des Rencontres régionales de la recherche et de l'innovation. Depuis son lancement, Rev'Agro a également organisé et mis en place 3 vagues d'appels à projets en innovation agricole. Huit projets lauréats ont été sélectionnés. Les dotations vont de 4 000 € à 10 000 €. La subvention maximale est de 10 000 €. À partir de 2019, ce montant intègre un bonus de 3 000 € pour les entreprises déjà implantées sur le Beauvaisis ou avec un projet d'implantation sur ce territoire. Sur les 7 000 € restants, la dotation octroyée est fonction de la qualité du projet et du respect des critères d'éligibilité.



2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La compétence obligatoire en matière d'aménagement de l'espace communautaire de la CAB comprend :

- la réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- l'élaboration et mise en œuvre du projet du territoire du Beauvaisis et une contribution au financement des actions qui s'y rattachent ;
- la création et la réalisation des zones d'aménagement concerté (ZAC) ;
- les transports publics.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Ce SCoT réunissant deux EPCI est porté par le syndicat mixte du SCOT du Beauvaisis-Clermontois créé par arrêté du 18 février 2020. Étant donné la réforme de modernisation du SCoT intervenue par ordonnance du 17 juin 2020, les élus du syndicat ont fait le choix de se placer sous le nouveau régime juridique, en délibérant pour engager l'élaboration du document après le 1er avril 2021 (premier SCoT approuvé par la CAB en juin 2012)

Le SCoT Beauvaisis-Clermontois poursuivra deux objectifs :

- décliner le SRADDET approuvé en août 2020 ;
- utiliser pleinement l'outil du projet d'aménagement stratégique (PAS) désormais intégré au SCoT.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT HABITAT ET MOBILITÉS (PLUi-HM)

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est compétente en matière de Plan local d'urbanisme depuis le 1er juillet 2021. C'est la raison pour laquelle, en date du 1er octobre 2021, le conseil communautaire a prescrit l'établissement d'un Plan local d'urbanisme intercommunal, valant aussi programme local d'habitat et plan de mobilités (PLUi-HM).

Par l'ampleur des domaines qu'il couvre (urbanisme, habitat, mobilité), le PLUi-HM est l'une des pièces majeures du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération. Mais au-delà de cette seule dimension stratégique, le PLUi-HM est un document

qui affectera concrètement la vie des citoyens. Il déterminera en particulier les règles d'urbanisme que les permis de construire devront respecter.

À terme, une fois approuvé, ce document remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur sur les communes de l'agglomération. La procédure d'établissement du document est prévue pour durer 4 années, l'objectif étant de pouvoir approuver le PLUi-HM pour la fin de l'année 2025.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

À ce jour, un nouveau périmètre de SCoT a été retenu : il couvre deux intercommunalités (la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes du Clermontois), soit 71 communes et près de 140 000 habitants. En effet, ces 2 intercommunalités partagent des enjeux communs (les mobilités, la santé...) et des continuités territoriales (la forêt de Hez-Froidmont, la vallée du Thérain, la RN31...).

Le syndicat mixte du SCoT du Beauvaisis-Clermontois (SMBC) a été créé par arrêté du 18 février 2020. Étant donné la réforme du SCoT intervenue par ordonnance du 17 juin 2020 (qui modernise le SCoT), les élus du syndicat ont fait le choix de se placer sous le nouveau régime juridique, en délibérant pour engager l'élaboration du SCoT du Beauvaisis-Clermontois le 15 décembre 2021.



Le SCoT Beauvaisis-Clermontois s'attachera à plusieurs items :

- Un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales ;
- Une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols ;
- Les transitions écologique, énergétique et climatique ;
- Une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie ;
- Une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'au respect et à la mise en valeur de la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

En tout état de cause, les documents de planification SCoT et PLUi-HM seront élaborés de concert.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Des projets pour favoriser le développement des entreprises... Les trois projets pour favoriser le développement des entreprises en 2021 sont :



La ZAC Novaparc d'une superficie d'environ 128 hectares, vouée à accueillir des activités en lien avec la stratégie développement de Beauvaisis 2030, sur les trois filières stratégiques qui sont :

- L'Agtech
- L'industrie du travail des métaux, de la mécanique et du machinisme
- Les nouvelles filières du biosourcé et du réemploi.

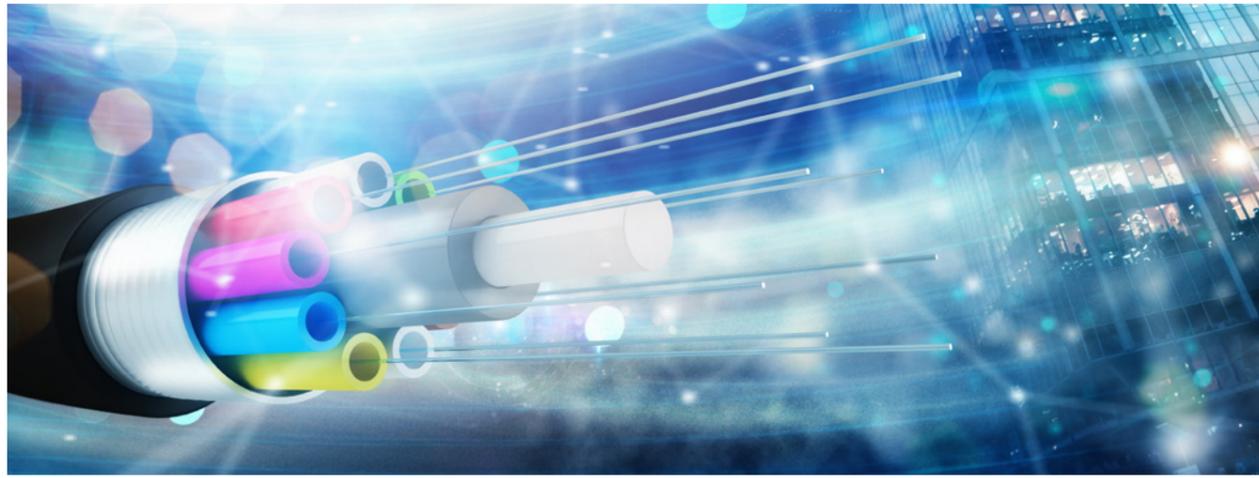
La ZAC Saint-Mathurin sur la commune d'Allonne a été déclarée zone d'utilité publique. Le conseil communautaire a approuvé en décembre 2016 le programme des équipements publics et le dossier de réalisation de la ZAC.

Enfin, des scénarios d'aménagements ont été réfléchis pour la reconversion de l'ancienne usine historique Boulenger à Auneuil. La commune d'Auneuil souhaitait développer un programme mixte à dominante habitat et d'activités. Elle s'est portée acquéreuse de cette friche sous la forme d'une ZAC approuvée en 2017. Après que le projet ait été mis en suspens du fait de l'extension du périmètre de classement des bâtiments au titre des Monuments Historiques, l'usine Boulenger a figuré parmi les sites inscrits au concours European en 2021, sur le thème de la ville vivante. L'Agglomération du Beauvaisis réfléchit à une abrogation de la ZAC dont la vocation habitat n'est désormais plus compatible avec la nature du site. Elle devrait à terme accueillir un projet à dominante culturelle.

INSTRUCTION DES DOSSIERS OUVRANT DROITS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (FDC)

En 2021, la CAB a instruit et retenu 34 dossiers pour le FDC au bénéfice de 23 communes :

COMMUNE	PROJET	SUBVENTION CAB 2021
Auchy-la-Montagne	Travaux de réfection des gouttières de l'église	2 083,00 €
Maisoncelle-Saint-Pierre	Columbarium et jardin du souvenir Réfection de deux fenêtres sur le bâtiment (ancienne école)	1 684,17 € 875,00 €
Rochy-Condé	Projet de reprise de concessions dans le cimetière et création d'un ossuaire	3 946,00 €
Milly-sur-Thérain	Création d'un espace cinéraire « Jardin du souvenir »	933,00 €
Saint-Paul	Travaux de restauration intérieure de l'église Régénération des cours de tennis rue du Pluy Réalisation d'un carport à l'Espace Loisirs du Becquet	1 110,00 € 4 254,00 € 10 553,00 €
Hermes	Aménagement paysager et mise en valeur de la rue de Mouy et de Beauvais Aménagement du local des associations Travaux d'aménagement d'une aire de jeux au parc de la Fraternité Aménagement d'un local technique en salle associative	3 342,50 € 2 772,91 € 5 519,03 € 29 313,55 €
Fontaine-Saint-Lucien	Création d'un parking pour l'église et de l'abribus	5 000,00 €
Frocourt	Travaux d'aménagement d'une aire de jeux place des rencontres Travaux de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en maison des jeunes et de la jeunesse	3 029,60 € 2 820,00 €
Berneuil-en-Bray	Remplacement de la chaudière à gaz de la salle des fêtes	1 044,50 €
Saint-Germain-la-Poterie	Travaux de préservation et de réfection de la toiture de l'église Travaux de préservation et de restauration intérieure de l'église	2 181,00 € 17 000,00 €
Saint-Martin-le-Nœud	Extension des locaux périscolaire (dortoir)	20 000,00 €
Saint-Léger-en-Bray	Réfection du préau de l'école communale Travaux d'aménagement sécuritaire du parking du cimetière	2 547,50 € 8 712,00 €
Le Saulchoy	Travaux de création de salle communale	60 000,00 €
Warluis	Travaux d'installation d'une aire de jeux Réfection et mise aux normes toitures salle communale, multifonction sport et loisirs	6 275,00 € 2 821,00 €
Laversines	Mise en conformité et valorisation du patrimoine communal (église)	9 043,00 €
Francastel	Aménagement de parkings à la salle communale	19 012,57 €
Crèvecœur-le-Grand	Equipement alarme incendie local culturel Travaux d'aménagement du court de tennis	2 478,97 € 25 303,95 €
Herchies	Achat d'aires de jeux	8 091,55 €
Therdonne	Rénovation de la voûte du chœur de l'église Saint-Ouen	3 129,62 €
Pierrefitte-en-Beauvaisis	Réhabilitation, mise en accessibilité et transformation de l'ancienne mairie en salle des associations et bibliothèque	60 000,00 €
Auteuil	Travaux d'agrandissement de la réserve du café des 4 Vents	2 515,00 €
Haudivillers	Travaux d'extension du cimetière	17 400,00 €
Aux Marais	Réhabilitation de bâtiments communaux en cabinet médical	60 000,00 €
TOTAL		208 609,75 €



CRÉATION, ADMINISTRATION ET MAINTENANCE DES OUTILS DE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le service SIG a pour mission la réalisation des cartes pour l'agglomération et ses communes ainsi que la création et la mise à jour des données géographiques. En 2021, le service a réalisé 66 cartes à la demande des communes ou des services internes.

AMÉNAGEMENT TRÈS HAUT DÉBIT - RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'aménagement numérique a pour objectif de renforcer l'attractivité économique du territoire et d'offrir aux particuliers la meilleure couverture et le meilleur débit. La CAB accompagne les acteurs des télécommunications (recherche de terrains, mise à disposition du domaine public) et négocie la priorisation des raccordements.

Pour les entreprises, il s'agit de favoriser le raccordement des zones d'activités au plus grand nombre de réseaux de télécommunications à très haut débit et, ainsi, de leur permettre de bénéficier d'offres concurrentielles afin d'accroître leur compétitivité. Des infrastructures d'accueil des réseaux de fibre optique sont ainsi créées lors de l'aménagement des zones ou à l'occasion de travaux d'assainissement, puis mises à disposition lors du raccordement des entreprises.

Pour les particuliers, il s'agit de généraliser la fibre optique jusqu'au domicile car elle offre les performances nécessaires au développement de nouveaux usages des technologies de l'information et de la communication (télétravail, visioconférence, TV ultra-haute définition, domotique, informatique dans les nuages, etc.).

Deux zones distinctes du territoire de l'agglomération bénéficient du déploiement de réseaux internet à très haut débit dits FttH (Fiber to the Home).

Les 22 communes rattachées à l'agglomération en 2017 et 2018, adhérentes au SMOTHD (syndicat mixte Oise très haut débit), voient leur raccordement réalisé par ce syndicat, moyennant une contribution au financement du chantier proportionnelle au nombre d'habitants. Sur l'ensemble de ces communes, plus de 99 % des logements sont raccordables au très haut débit à fin 2021 contre 98,8 % à fin 2020.

Les 31 communes historiques de l'Agglomération ont été classées par l'État en 2010 en zone dite AMII (zone concernée par un appel à manifestation d'intention d'investissement). Sur ces communes,

SFR FTTH (devenu XP Fibre en 2021) déploie son réseau sans contribution ni de l'agglomération, ni des communes membres, en co-investissement avec l'opérateur Orange. Il emprunte partout où cela est possible les fourreaux et cheminements aériens de l'opérateur historique.

À fin 2021, le déploiement de XP Fibre a significativement progressé et a permis à 95,5 % des logements d'être éligibles aux offres de très haut débit FttH, contre 81,5 % à fin 2020.

En 2021, le déploiement s'est significativement accéléré et 17 communes ont ainsi particulièrement pu constater l'évolution de leur couverture, après la mise en œuvre de nouveaux cheminements issus des recherches actives des services de l'agglomération et la réalisation de travaux d'infrastructure, dont une partie des coûts a été partagée entre les communes concernées et l'opérateur d'infrastructure :

COMMUNE	Logements raccordables	Évolution
Bonlier	100,0%	+ 100,0 %
Fontaine-Saint-Lucien	100,0%	+ 100,0 %
Guignecourt	100,0%	+ 100,0 %
Nivillers	100,0%	+ 100,0 %
Saint-Germain-la-Poterie	100,0%	+ 100,0 %
Berneuil-en-Bray	99,7%	+ 99,7 %
Verderel-lès-Sauqueuse	99,7%	+ 99,7 %
Savignies	99,5%	+ 99,5 %
Warluis	99,5%	+ 99,5 %
Fouquénies	99,5%	+ 99,5 %
Pierrefitte-en-Beauvaisis	99,2%	+ 99,2 %
Juvignies	99,2%	+ 99,2 %
Herchies	98,4%	+ 98,4 %
Auteuil	97,8%	+ 97,8 %
Troissereux	95,9%	+ 95,9 %
Milly-sur-Thérain	66,2%	+ 66,2 %
Tillé	98,5%	+ 44,0 %

MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE – PROSPECTIVE 21

Initié en 2009 par Mme Cayeux, la définition d'un projet de territoire a donné lieu en 2012 à la première Prospective 21 qui regroupait une cartographie des actions réalisées sur le territoire relié aux 4 piliers de la culture du Beauvaisis : développement économique, environnement, agglomération mosaïque et gouvernance.

À partir de 2019, la démarche prospective s'est portée sur l'étude des évolutions à venir, des tendances et des ruptures. Elle a cherché à dire ce qui pourrait vraisemblablement advenir selon les atouts et faiblesses du territoire. En fonction de cette connaissance, nous souhaitons mieux cerner les potentiels leviers d'actions de la CAB pour se tourner vers la meilleure stratégie de résilience.

Cette phase de réactualisation a permis de mener des ateliers et des entretiens avec des acteurs du territoire afin d'identifier les potentielles actions que nous pourrions mettre en place face à des enjeux présents et à venir sur le territoire d'ici 2031.

Ainsi, ce projet témoigne de l'implication à long terme des élus envers les citoyens, conscients que la question du bien-être de chacun se construit dans la durée.

La difficulté à anticiper l'incertitude agit comme de mini chocs ponctuels pour les individus, les commerçants et les entreprises (canicule, restrictions d'eau, obligations environnementales...). La collectivité a un rôle à jouer pour aider ces derniers à anticiper ces tendances prospectives et à les intégrer dans leurs comportements actuels et futurs. À la manière de l'alarme qui résonne dans la ville tous les premiers mercredis du mois, quels seraient les dispositifs à mettre en place pour se préparer collectivement aux incertitudes écologiques ?

Pour y répondre, l'objectif de la Prospective 21 est de construire une feuille de route transversale et partenariale afin de renforcer trois dispositifs existants pour soutenir les circuits courts et l'économie de proximité :

- La structuration des filières de réemploi : la fabrique prospective est venue démontrer que le réemploi est un élément décisif pour la mutation écologique des modes de production et de consommation. Le projet à court/moyen terme est la mise en place de deux filières locales de réemploi, une sur les jouets en lien avec l'association Ludo-Planète qui souhaite ouvrir une ludothèque, et une seconde filière sur le réemploi du matériel paramédical en lien avec le Département de l'Oise et les établissements de santé du territoire.
- Un contrat de transition écologique sur les circuits courts alimentaires : sécurisé les débouchés suffisants et accompagner la mutation des producteurs. Les projets à moyen terme sont d'engager un travail avec les communes sur les cantines scolaires, et du côté des agriculteurs la mise en place d'un magasin coopératif de producteurs.
- Un Groupe de Transitions des Entreprises (GTE) afin d'amorcer une dynamique de transition économique et écologique : du fait qu'il existe une demande sociale pour que les entreprises locales s'investissent davantage dans la transition écologique, de plus en plus de dirigeants d'entreprises souhaitent s'emparer de cette question pour adapter leurs modes de production. Le projet à court/moyen terme la CAB conclut un partenariat avec le laboratoire ATEMIS, le réseau Alliances et le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise du Beauvaisis pour accompagner un groupe leader durant 1 an (minimum 8 TPE/PME) pour les aider repenser en profondeur leurs produits et services pour tendre vers une économie de la fonctionnalité et de la coopération.



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Depuis plus de 10 ans, des lois successives ont modifié les règles qui s'imposent aux communes, et désormais à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. La dernière loi dite « Climat et résilience » du 22 août 2021 impose désormais de respecter un objectif d'ici 2050 de zéro artificialisation nette (ZAN).

Cette approche chiffrée permet de fixer un cap clair et oblige à un changement de culture. En effet, le ZAN a pour but de préserver les terres agricoles et les milieux naturels, qui représentent une ressource, une richesse économique (car support de l'activité agricole), une mise en valeur touristique, un élément d'identité du territoire, du cadre de vie et de préservation des écosystèmes. Cela consiste à favoriser un urbanisme sobre.

Les communes pourront et devront toujours construire pour répondre aux besoins (en habitat, en activités économiques, en équipements publics) mais l'accent est mis prioritairement sur le renouvellement urbain. Les objectifs de la CAB devront se concentrer sur la mobilisation des dents creuses, le réemploi de terrains, de bâtiments en friches ou de logements vacants, les changements de destination, la modération des nouvelles surfaces créées de plancher, la renaturation de surfaces initialement artificialisées ou encore la densification.

Dans le cadre du PLUi-HM prévu pour les 10 prochaines années, la réduction de l'artificialisation des sols reposera sur le fait de ne pas dépasser la moitié de la consommation d'espace réelle observée sur les 10 années précédentes.

La loi « Climat et résilience » impose également deux autres formalités substantielles : la réalisation d'une étude de densification et d'un inventaire de la vacance dans les zones d'activités économiques. Enfin, l'Agglomération du Beauvaisis devra respecter les modalités chiffrées de l'artificialisation des sols définies dans le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France (SRADDET), en cours actuel de révision.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Cadre de vie

- Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) :

La Ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) ont initié un projet de pôle d'échanges multimodal (PEM). Destiné à favoriser l'intermodalité, ce projet représente une opportunité de revoir la globalité du système des mobilités au cœur de l'agglomération en fédérant les différents partenaires (SNCF, Région des Hauts-de-France, syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise, État) autour d'un projet commun et cohérent, permettant à l'Agglomération de disposer de modes de transport et de déplacements en adéquation avec les attentes des usagers et en adéquation avec les évolutions en cours et notamment le développement des mobilités actives (vélo, marche à pied).

Le projet se décline en 4 grandes orientations :

- l'édification d'une passerelle urbaine au-dessus des voies ferrées (sans liaisons aux quais) destinées aux liaisons douces
- une relocalisation de la gare routière interurbaine aux abords de la gare ferroviaire
- une nouvelle offre en stationnement avec l'aménagement de nouveaux parkings
- un réaménagement des espaces publics.

L'étude de faisabilité d'une passerelle urbaine au-dessus des voies ferrées, à destination des mobilités actives (piétons cyclistes) s'est poursuivie en 2021. SNCF réseau est le partenaire privilégié dans cette démarche par son approche des différentes contraintes techniques d'un tel ouvrage.

A terme, si cette étude conclue à la faisabilité d'une telle passerelle, elle sera suivie d'une étude des connexes ferroviaires, menée par SNCF Réseau, pour établir le programme des travaux à mener sur le réseau en amont de la réalisation du dite projet.

- Projet de ZAC Beauvais-vallée du Thérain :

La ZAC Beauvais-Vallée-du-Thérain, d'une superficie d'une quarantaine d'hectares, est un projet de renouvellement urbain en cœur de ville, à proximité de la gare. Près de 500 logements y seront construits avec une mixité des programmes (privés et sociaux, individuels et collectifs, en accession et location). Deux espaces verts semi-naturels en bordure de rivière seront à disposition du public, le bois Janet et le site du moulin de la Fos. La CAB a contractualisé l'aménagement de la ZAC avec la société d'aménagement de l'Oise (SAO) pour une durée de 13 ans prorogable.

Après s'être soumis aux épreuves d'un jury exigeant, ce projet ambitieux de renouvellement urbain a reçu en février 2021, le label Écoquartier (phase 2, en chantier) décerné par le ministère de la Transition écologique.

Le dossier de demande de déclaration d'utilité publique avec mise en compatibilité du PLU a été instruit en 2021 par les services de l'État et se poursuivra en 2022 avec les enquêtes publiques inhérentes à cette procédure afin d'amorcer les premières expropriations.

- Projet de Plan local d'Urbanisme intercommunal :

En octobre 2021, la CAB a prescrit le lancement de son plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de mobilités (PLUi-HM). Une fois approuvé, ce document remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur sur les communes de l'agglomération et s'appliquera aux demandes d'autorisation de construire ou d'aménager.

L'accent sera mis prioritairement sur le renouvellement urbain, avec pour objectif d'éviter l'étalement urbain sur les terres agricoles et les espaces naturels.

En 2021, les services aménagement et marchés ont lancé plusieurs marchés publics afin de :

- de procéder à l'élaboration du PLUi. Les bureaux d'étude retenus ont jusqu'en décembre 2024 pour arrêter le projet avant qu'il ne soit soumis à une phase administrative d'une durée d'un an comprenant une enquête publique, l'approbation étant envisagée pour la fin 2025
- d'accompagner la collectivité dans la communication et la concertation sur le PLUi-HM
- de permettre les évolutions des PLU communaux en vigueur dans l'attente de l'approbation du PLUi-HM.



3. HABITAT LOGEMENT

La compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat de la CAB comprend :

- l'élaboration et la mise en œuvre du programme local d'habitat (PLH) ;
- une politique du logement d'intérêt communautaire ;
- les actions et les aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- les actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le Programme local de l'habitat (PLH) 2016 à 2021 a été approuvé par le conseil communautaire le 3 octobre 2016. Il organise à l'échelle de l'agglomération la politique de l'habitat et du logement. Il planifie les actions visant à mieux répartir l'offre d'habitat et à l'équilibre entre accession à la propriété, construction neuve, locatif public et privé et rénovation de logements.

Les objectifs de ce document-cadre en matière de politique locale de l'habitat, également repris par le schéma de cohérence territoriale (SCoT), sont les suivants :

- Construire 5 400 logements sur la période 2016-21 ;
- Créer des logements adaptés aux populations spécifiques (étudiants, personnes âgées, personnes handicapées, etc.).

Objectifs du SCoT liés à l'habitat :

- Favoriser la construction de logements sociaux proposant de bonnes performances énergétiques.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Le PLH 2016-2021 comporte 6 orientations et 13 actions, parmi lesquelles :

- l'amélioration de l'habitat privé individuel (plan rénovation confort - dispositif d'aide « Bien chez soi »),
- la rénovation de l'habitat privé collectif,
- la rénovation du parc social (plan rénovation confort « plan énergie pour le patrimoine social » PEPS),
- les aides à la pierre pour soutenir la construction de logements locatifs sociaux,
- aider l'accession à la propriété des jeunes ménages à ressources modestes,
- et contribuer au développement d'une offre locative adaptée.

LE PLAN RÉNOVATION CONFORT, LANCÉ EN 2014, COMPORTE DEUX VOLETS :

l'amélioration de l'habitat privé et la rénovation thermique du logement social.

Volet 1 – Subventionner l'amélioration de l'habitat privé (programme d'intérêt général « Bien chez soi » mis en œuvre en 2015).

Ce programme « Bien chez soi » comporte 5 actions :

- isolation / chauffage ;
- sanitaires ;
- mobilité / déplacement (adaptation des logements face à la perte d'autonomie et au handicap, maintien à domicile) ;
- mise aux normes (toiture, électricité, assainissement, mise aux normes sanitaires...);
- façades.

Le dispositif « Bien chez soi », lancé en 2015 sous convention de partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), affiche un bon bilan à la fois quantitatif, qualitatif et financier.



1. Un dispositif adapté à la sociologie du territoire et qui répond aux besoins de ses habitants

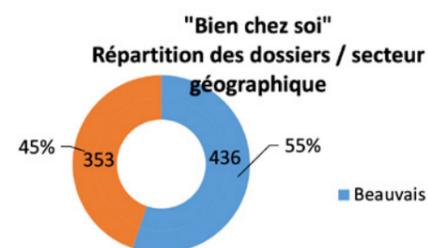
Sur la période 2015-2020, le programme « Bien chez soi » a permis de financer l'amélioration de près de 800 logements sur l'agglomération.

45 communes concernées (soit 85 % de l'agglomération) et on constate un équilibre entre Beauvais (436 dossiers, 55 %) et les autres communes (353 dossiers, 45 %).

Cela représente un total de subventions publiques cumulées de 4,2 millions d'euros (CAB, Anah, département, région), dont 1,8 millions d'euros de subventions en fonds propres CAB.

L'opérateur Citémétrie enregistre une vingtaine de nouveaux contacts par mois, plus de 200 par an.

96 % d'entre eux sont des propriétaires occupants et 90 % des contacts sont recevables et aboutissent à un montage de dossier.



Ces statistiques démontrent que « Bien chez soi » aide véritablement le propriétaire occupant ayant des revenus modestes à moyens et souhaitant simplement améliorer son logement progressivement.

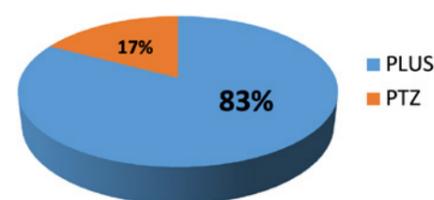
En effet, 83 % des ménages aidés ont des revenus qui les rendraient éligibles au logement social.

17 % ont des revenus moyens les rendant éligibles au « prêt à taux zéro ».

Ces ménages rencontrent pourtant des difficultés à obtenir des prêts du secteur bancaire notamment parce qu'ils sont déjà endettés.

C'est l'exemple type du jeune ménage primo-accédant dans l'ancien. Seule la CAB leur apporte un soutien financier, leurs revenus ne les rendant pas éligibles auprès d'autres financeurs.

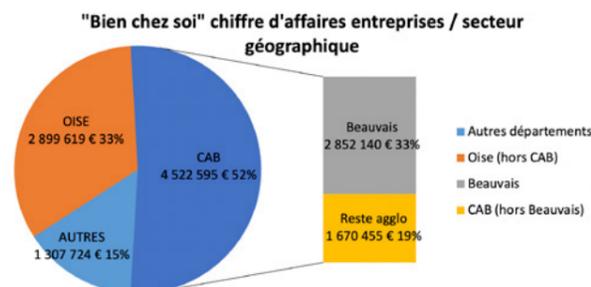
"Bien chez soi" Revenus des ménages bénéficiaires



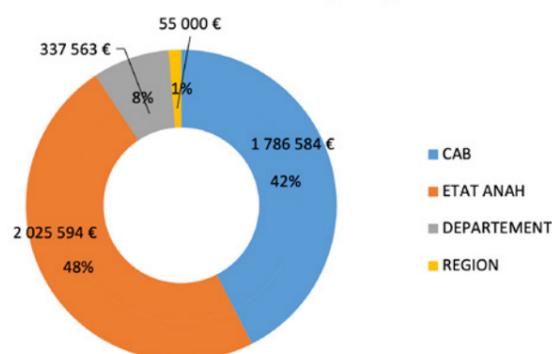
2. Un dispositif qui a un réel impact économique (entreprises et budget des ménages)

En 6 ans, « Bien chez soi » a permis de générer plus de 8,7 millions d'euros de travaux.

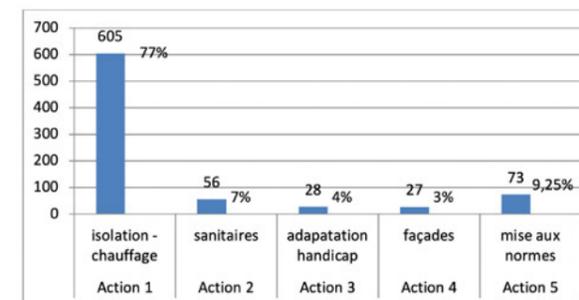
Ce chiffre d'affaires revient à 52 % à des entreprises du Beauvaisis (85 % à des entreprises de l'Oise) En résumé, 1 € de subvention génère 2 € de travaux.



"Bien chez soi" - Montants d'aides publiques 2015-2020



En outre, il a un réel impact sur la diminution de la facture d'énergie des ménages. En effet, 77 % des dossiers concernent des travaux de chauffage et d'isolation. Pour le reste, il s'agit de travaux de mise aux normes (toiture, électricité, assainissement) et de travaux d'adaptation face à la perte d'autonomie (adaptation sanitaires, vieillissement, handicap).



Les aides cumulées CAB / ANAH / Département de l'Oise ont bénéficié à 320 dossiers, soit 40 % des 800 dossiers de la période. C'est un véritable effet levier sur des projets de travaux d'économie d'énergie - ou de mise aux normes d'habitabilité -, pour les familles ayant des revenus modestes.

Les aides sont toutefois indépendantes et la CAB a financé seule 480 dossiers, soit 60 % des 800 dossiers de la période. L'agglomération vient donc soutenir les ménages de son territoire qui, sans ce dispositif et au regard de leurs seuls revenus, ne seraient éligibles à aucune aide publique pour mettre en œuvre leurs travaux.

Le guichet unique facilite les démarches des ménages concernés : un seul interlocuteur et un seul dossier pour mobiliser l'ensemble des aides publiques. Cet accompagnement concerne aussi parfois l'utilisation des plateformes dématérialisées de l'État (« Mon projet Anah » et « Ma Prime Rénov »).

En conclusion, « Bien chez soi » fonctionne à la fois par sa dimension sociale et sa simplicité.

Social, car il est adapté aux revenus des ménages du territoire et permet l'amélioration progressive des logements.

Simple, car il s'articule autour de trois natures de travaux bien identifiées de tous (isolation / chauffage, sanitaires / mise aux normes, maintien à domicile)



Volet 2 – Subventionner la rénovation thermique du patrimoine social

(« Plan énergie pour le patrimoine social » PEPS), programmation définie avec les bailleurs sociaux, 26 opérations inscrites sur la période 2015-2020, 4 communes concernées, 1 300 logements à rénover, un budget CAB de près de 3 millions d'euros.

- 4 opérations sont valorisées dans le programme « cœur de ville ».
- 3 opérations sont conduites dans le cadre du NPRU.

Le PEPS s'inscrit en complément aux actions conduites par la politique de la ville dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) en partenariat avec l'ANRU.

En décembre 2020, le bilan d'avancement du PEPS affichait 60 % de réalisation en travaux. En parallèle, l'Etat a mis en place son Plan de Relance « restructuration lourde et rénovation thermique » des logements sociaux. Dans ce cadre d'appels à projets, les subventions de l'État vont de 4 000 € à 11 000 € (avec bonifications possibles)

La CAB, en sa qualité de délégataire de compétences, est amenée à se prononcer sur les opérations que les bailleurs sociaux y inscrivent et gère l'enveloppe de crédits déléguée au territoire.

Elle a donc décidé de laisser le PEPS se dérouler jusqu'à son terme sur l'année 2021, en accompagnant les bailleurs sociaux dans la finalisation du programme, de sorte à leur permettre de se concentrer sur les nouveaux programmes de rénovation à inscrire au Plan de Relance de l'Etat et sur les opérations du NPNRU.

Observer les copropriétés privées pour prévenir les signes de fragilité

Deux outils sont mis en place en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat : VOC « Veille et Observatoire des Copropriétés » (URBANIS) et POPAC « Programme opérationnel d'accompagnement » dans la gestion (SOLIHA).

En 2019, les actions de terrain ont été couplées à un rapprochement des syndicats professionnels et bénévoles.

En 2020, par la VOC, l'Observatoire de l'habitat a été constitué, enrichi des fiches copropriétés (plus de 500 répertoriées). Cinq diagnostics de copropriétés (enveloppe bâtie, pied d'immeuble et gestion) ont été effectués dans le cadre du POPAC, programme qui se déploie progressivement et permet de déterminer, en lien avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat, les actions stratégiques pour les 15 résidences repérées sur les quartiers Argentine et Saint-Jean à Beauvais.

Sur cette thématique, qui rejoint celle de l'équilibre social de l'habitat sur le territoire, la CAB (service habitat en lien avec les services foncier et logement) conduit également une action d'observation des copropriétés nouvellement constituées et en devenir, en accompagnant les organismes bailleurs dans leur procédure de cession des logements de leur patrimoine (autorisations délivrées par le maire de Beauvais).

> En 2020, 43 logements ont été autorisés à la vente, faisant l'objet d'un suivi par l'Agglomération.

Contribuer au développement d'une offre locative privée conventionnée

La CAB est délégataire des aides à la pierre sur le parc privé. Depuis 2016, elle réceptionne et transmet à l'Agence nationale de l'habitat (Anah) les conventions bailleur/Anah permettant l'application de loyers maîtrisés (loyers intermédiaires, sociaux et très sociaux, en fonction de la zone de classement selon tension du marché locatif). Il en va de même pour les conventions « Louer abordable » (loi Cosse) déposées par des bailleurs privés souhaitant louer leurs logements à loyers maîtrisés, parfois confiés en gestion et intermédiation locative à Tandem Immobilier.

Le programme d'action annuel de l'Anah, élaboré par la CAB délégataire et adopté en commission locale de l'habitat, prévoit d'ailleurs le versement d'une prime Anah de 1 000 euros / logement confié par un bailleur privé en gestion à une structure d'intermédiation locative.

- 89 conventions signées sur la période 2017-2019, dont 35 PIL (Procédure intégrée pour le logement),
- En 2020, ce bilan s'est enrichi de 38 logements conventionnés, sans travaux, dont 11 PIL.

Le constat d'une augmentation des conventionnements est fait, elle est due aux dispositifs nationaux encourageant les bailleurs (défiscalisation). Il est à noter qu'il s'agit de conventionnements sans travaux.

Le dispositif dit « Denormandie » a encouragé la rénovation dans l'ancien (défiscalisation dans le privé ancien).

Désormais, la Communauté d'Agglomération et l'État / Anah accompagnent les bailleurs privés dans leurs choix de conventionnement, les incitant à réaliser des travaux avant mise en location pour pouvoir bénéficier des aides de l'Anah et de la défiscalisation. En effet, la loi se durcit (réf. loi Climat et résilience), qualifiant désormais de « passoire thermique » un logement classé F ou G au DPE (diagnostic de performance énergétique), et conditionnant de plus en plus les aides publiques et les autorisations de mise en location à un niveau de consommation énergétique du logement.

Élaborer des programmations annuelles d'aide à la pierre en direction de la construction de logements locatifs publics

(y compris logements adaptés)

En étroite concertation avec les maires et les bailleurs sociaux, la CAB définit chaque année une programmation relative aux nouvelles opérations de logements sociaux éligibles aux aides publiques à la pierre. Les subventions versées sont à la fois des fonds de l'État délégués au territoire et des fonds propres de la CAB.

“

En 2020 : 18 nouvelles opérations portées par les bailleurs sociaux, représentant un total de 367 logements neufs (35 % en individuel) et concernant 5 communes du territoire, ont pu bénéficier d'aides à la pierre, pour un total de 278 000 € de l'Agglomération en fonds propres et 80 724 € de subventions de l'État en crédits délégués à la CAB. À cela s'ajoutent plus de 20 M€ de prêts bonifiés.

”

Parmi ces nouveaux logements, 344 sont des logements locatifs sociaux de catégories PLAI PLUS PLS, 13 des logements à loyer intermédiaire, et 10 des logements en accession sociale à la propriété.

De plus, 143 logements concernent la reconstitution de l'offre dans le cadre du NPRU de Beauvais, un programme de renouvellement urbain concerne la commune de Bailleul-sur-Thérain et un projet de 18 logements concerne le programme « Action cœur de ville » à Beauvais.

S'agissant des opérations en renouvellement urbain à Beauvais, il est à noter que l'ANRU (Agence nationale de la rénovation urbaine) finance également les logements en PLUS / PLAI qui ne sont pas comptabilisés dans les financements précités.

Cela porte à près de 2 100 le nombre de logements aidés dans ce cadre depuis 2010 sur le territoire, soit 2 393 324 € de subventions publiques octroyées, hors prêts bonifiés.

Études pré-opérationnelles d'aménagement dans les villages de l'agglomération

Depuis 2010, la CAB conduit des études pré-opérationnelles d'aménagement et de renouvellement urbain dans les communes qui en font la demande. Elle pilote les bureaux d'études en charge de définir des scénarios d'aménagement pour la construction de logements neufs, vers une offre mixte à la fois sociale et en accession à la propriété. Cela s'accompagne parfois d'un travail sur les entrées de villes, voire de démolition / reconstitution, en lien avec les bailleurs sociaux concernés et présents sur les sites.

En 2018, une étude a été réalisée à Hermes. L'avant-projet a été présenté par Clésence, bailleur social, et validé par le maire fin 2020. Le programme neuf, en reconstitution d'une offre d'habitat mixte et adapté, et la démolition progressive des cités des Maillets et d'Alésia, feront l'objet de demandes de financement au titre des aides à la pierre.

En 2019, une étude similaire a été sollicitée par le maire de Bailleul-sur-Thérain. Elle concerne « Le Clos Trupet », patrimoine de la SA HLM de l'Oise. Les conclusions d'étude ont été actées en 2020. Le bailleur social débute les études de faisabilité et présentera son projet de démolition / reconstitution de l'offre en habitat mixte courant 2021.

Mettre en place un observatoire de l'habitat

En 2014, la CAB a créé son observatoire de l'habitat. Il s'agit d'un outil évolutif, destiné au grand public, qui se constitue progressivement à l'échelle communautaire. Conformément à la loi (art. R.302-1-4 du code de la construction et de l'habitation), cet outil dématérialisé comporte trois volets :
a. l'analyse de la conjoncture du marché immobilier ;
b. le suivi de la demande de logement locatif social ;
c. le suivi des évolutions constatées sur les parcs publics et privés. Cet observatoire a été reconnu par l'attribution en 2015 du label ville internet 5@.

L'outil VOC - observation des copropriétés, vient compléter cet observatoire et alimenter le registre national d'immatriculation.

Assurer la gestion et le bon fonctionnement des aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage

En 2010, la CAB a créé une aire d'accueil d'une capacité de 130 caravanes, ouverte à l'année, et une aire de grand passage, ouverte du 1er mai au 31 octobre, d'une capacité de 150 caravanes. Ces équipements répondent aux prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. La gestion, l'entretien et la surveillance des sites sont confiés à la société DM Services, un prestataire privé.

Le schéma départemental ayant été actualisé pour la période 2019-2024, l'agglomération du Beauvaisis s'est vue félicitée par le Préfet pour la bonne gestion de ses aires. L'aire d'accueil sera redimensionnée à 40 places et 16 terrains familiaux locatifs supplémentaires devront être créés. Les commissions communautaires « habitat » et « cadre de vie » se sont prononcées favorablement à leur relocalisation sur de nouveaux terrains à Beauvais.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Maîtrise de la consommation d'énergie

Les aires d'accueil des gens du voyage disposent d'un système de distribution d'eau et d'électricité qui fonctionne par télégestion via un code d'accès personnel. Chaque famille peut ainsi contrôler et maîtriser sa consommation, qui fait l'objet de préparations. Ce logiciel de télégestion permet une mesure et un suivi efficace des consommations de fluides. Toutefois les aires d'accueil étant sous-utilisées, les consommations d'eau et même d'énergie sont très faibles à l'échelle du territoire.

Les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (volet énergie) et à la rénovation thermique du patrimoine social concourent aux objectifs de maîtrise des consommations d'énergie et de réduction des factures d'énergie, tant pour les propriétaires occupants que pour les locataires du parc privé et du parc social.

En termes d'investissement, la CAB consacre à ces actions un budget de 6 millions d'euros sur la période 2015/2020 :

- 3 millions d'euros dans le cadre du plan énergie pour le patrimoine social (PEPS).
- 1,5 millions d'euros dans le cadre du PIG « Bien chez soi » ;
- 600 000 € en fonds propres, auxquels s'ajoutent les fonds de l'État gérés en délégation de compétence dans le cadre des aides publiques à la pierre ;
- 175 000 € / 6 ans pour l'entretien et la maintenance des sites dédiés à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

COMMUNE	NOMBRE		
	Opérations	Logements	
BEAUVAIS > quartiers :	Centre-ville	4	125
	Argentine	8	674
	Notre Dame du Thi	1	32
	Saint Lucien	2	142
	Saint Jean	3	187
Saint Just des Marais	2	24	
AUNEUIL	3	74	
SAINT PAUL	2	28	
SAVIGNIES	1	13	
Total	26	1 299	

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Limitation de l'étalement urbain

Les objectifs de répartition spatiale inscrits dans le PLH ont été conçus afin de limiter l'étalement urbain. Les communes hors Beauvais ont légèrement dépassé leurs objectifs de construction et ont participé à la lutte contre l'étalement urbain en favorisant des constructions dans les « dents creuses » du tissu urbain.

COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Équilibre social des logements

L'objectif en termes de construction de logements sociaux est de 810 en 6 ans à l'échelle de l'EPCI, la clé de répartition entre Beauvais et les villages étant identique à celle du PLH précédent, à savoir 70-30 %.

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLE

Soutien de l'économie locale

À lui seul, le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (« Bien chez soi ») a généré près de 9 millions d'euros de travaux, chiffre d'affaires pour les entreprises locales, bénéficiant à 52 % à des entreprises du territoire.

GOVERNANCE

Évaluation et amélioration continue

La politique de l'habitat conduite à l'échelle du Beauvaisis fait l'objet d'une évaluation en continu (par exemple, suite à l'évaluation, le dispositif d'aide à la pierre a été modifié afin d'être plus efficace). Les évaluations ont permis d'assouplir et de simplifier le dispositif d'aide en direction de l'habitat privé, notamment en redéfinissant le public cible et les conditions des partenariats financiers. Elles ont également permis d'ouvrir un nouveau champ d'action en direction de la rénovation thermique des logements sociaux, de l'observation et de l'accompagnement des copropriétés privées et d'une politique de développement de l'offre et des partenariats favorisant l'accession à la propriété.



4. TRANSPORTS

L'organisation des transports publics est comprise dans la compétence obligatoire en matière d'aménagement de l'espace communautaire.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le Plan de déplacements urbains (PDU) a été approuvé par le conseil communautaire en 2013. Son objectif est d'offrir aux habitants des alternatives crédibles à l'utilisation de la voiture, moins polluantes et moins consommatrices d'espace et d'énergie, en développant les transports collectifs, le vélo et la marche sur notre territoire.

Le scénario retenu par le PDU a défini les objectifs suivants :

- Baisser de 11 % la part modale de la voiture (en passant de 63 % à 57 %) ;
- Augmenter de 50 % la part modale des transports collectifs (en passant de 6 à 9 %) ;
- Tripler (en passant de 1 % à 3 %) la part modale du vélo ;
- Maintenir le niveau élevé (30 %) de la pratique de la marche à pied.

Le PDU vise également à sécuriser tous les modes de déplacement et à rationaliser les livraisons.

Pour la compétence en matière de transport, le SCoT définit l'objectif suivant :

- Desservir des zones d'activités en transports en commun.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS DU BEAUVAISIS

Afin d'assurer le bon fonctionnement des transports urbains du Beauvaisis, la CAB met à disposition de l'exploitant du réseau les bus urbains dont elle est propriétaire ainsi que les points d'arrêts situés sur son territoire. La Direction des mobilités assure le suivi du contrat de délégation de service public, passé avec la société Transdev Beauvaisis Mobilités, propose aux élus tout aménagement de parcours et horaires selon les fréquentations recensées et besoins des usagers et gère la politique tarifaire et la taxe « versement transport ».

Après une année 2020 difficile marquée par le début de la crise sanitaire et les différentes mesures qui ont dû être appliquées sur le réseau Corolis, l'année 2021 a permis de retrouver une certaine fréquentation sur le réseau : + 24 % par rapport à 2020. Le taux de fréquentation reste néanmoins bien moins important, par comparaison avec une année « normale » (- 36 % par rapport à 2019).

L'offre de services sur le réseau a continué de s'adapter aux besoins des voyageurs et de nombreuses opérations marketing ont été déployées en 2021.

Le réseau a également poursuivi sa transition énergétique. La CAB a en effet procédé à l'acquisition de deux nouveaux bus au gaz naturel, portant à 15 le nombre de bus avec ce type d'énergie, venant en complément des 4 bus électriques et 14 bus hybrides.

MISE EN PLACE DES SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES DANS LE CADRE DES REGROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX

Ces services font l'objet de marchés de prestations spécifiques avec des transporteurs locaux. Ils ont pour but de permettre aux enfants des communes rassemblées en syndicat intercommunal de regroupement scolaire de se déplacer entre deux écoles et suivre les enseignements dispensés dans les meilleures conditions. En 2021, 7 lignes de transports spécifiques sont organisées par l'Agglomération du Beauvaisis sur son territoire.

PILOTAGE DU PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN (PDU) ET DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS (SDAT)

Le PDU et le SDAT ont été approuvés tous les deux en avril 2013. Depuis, la CAB est chargée du suivi de la mise en place des actions précisées au document-cadre et de la mise en accessibilité de son réseau de transports (points d'arrêts et véhicules) conformément aux termes de la loi du 11 février 2005.

UNE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ABONNEMENT AUX TRANSPORTS EN COMMUN

La collectivité incite à l'utilisation des transports en commun, au travers d'une prise en charge à hauteur de 50% des abonnements mensuels. En 2021, 15 agents de la CAB ont bénéficié de ce dispositif.

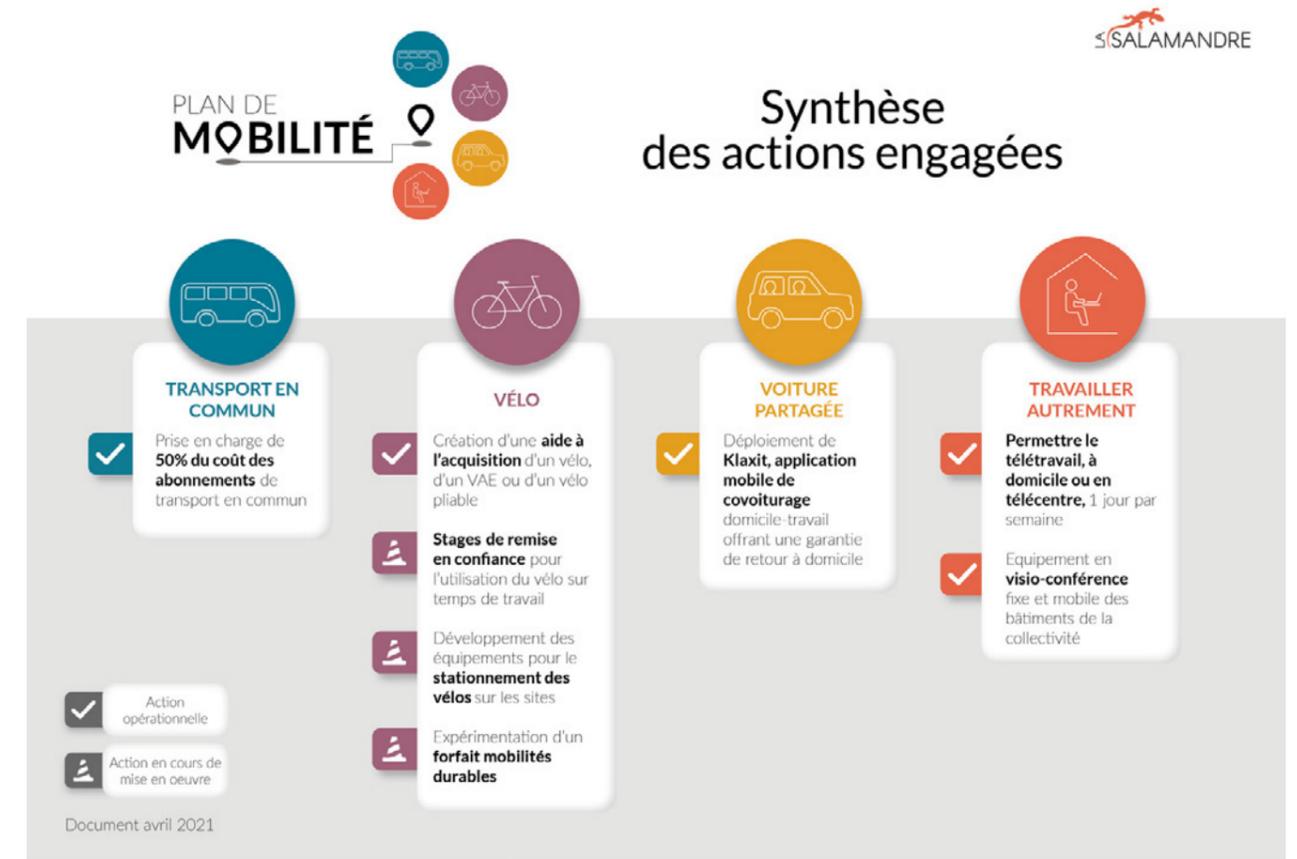
MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MOBILITÉ

Adopté par l'assemblée délibérante en 2019, le plan de mobilité vise à proposer aux agents un panel de solutions pour leurs déplacements domicile-travail, afin de favoriser les mobilités douces et limiter l'usage du véhicule individuel.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été mises en œuvre dès 2020 :

- Sensibilisation des agents via la participation au challenge mobilité des Hauts-de-France, en septembre 2021 ;
- Incitation au covoiturage et déploiement de l'application mobile de covoiturage Klaxit ;
- Remboursement de 50 % des abonnements aux transports en commun ;

- Poursuite du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos pour les agents souhaitant utiliser ce moyen de locomotion pour leurs déplacements domicile-travail : en 2021, 7 agents de la CAB résidant à moins de 15 km de leur lieu de travail ont pu bénéficier d'une aide de 50 %, plafonnée à 250 € pour l'achat d'un vélo classique, pliant ou électrique.
- Équipement des principales salles de réunions en visio-conférence ;
- Développement du télétravail : développement des outils numériques adaptés et étude relative à une évolution réglementaire.



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réduction des émissions des gaz à effet de serre

Les objectifs du PDU cumulés aux prévisions d'évolution des émissions individuelles du parc automobile doivent permettre d'atteindre les objectifs nationaux fixés par le Grenelle de l'Environnement dans le domaine des transports, à savoir une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, à l'horizon 2030.

Afin de réduire l'empreinte carbone des transports en commun, la CAB a remplacé progressivement les bus les plus anciens, fonctionnant principalement au gazole, par des bus électriques, GNV ou hybrides, ces derniers représentant une économie de carburant d'environ 30 %. En 2021, le réseau Corolis a poursuivi sa transition énergétique avec l'acquisition de deux nouveaux bus GNV. Depuis 2020, plus aucun bus diesel ne circule sur le réseau.

PROMOTION DES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Solution de covoiturage Klaxit

Depuis 2020, la CAB expérimente, en partenariat avec la société Klaxit, une solution de covoiturage domicile-travail.

Tous les trajets en covoiturage réalisés sur l'application Klaxit et ayant pour origine ou destination l'une des 53 communes de l'Agglomération sont subventionnés par la collectivité. Klaxit s'appuie sur 13 des principaux employeurs du territoire, qui se sont engagés dans la démarche, et encouragent leurs salariés à adopter cette pratique.

Au 31 décembre 2021, 2 495 personnes étaient inscrites sur l'application, 1 060 étaient des covoitureurs actifs. Cette année, 17 000 trajets ont été effectués, soit environ 390 000 km parcourus. Le cofinancement pour la CAB avoisine les 45 000 €.

Aide à l'acquisition d'équipements vélos

Depuis la signature, en 2019, de la Charte pour le retour du vélo dans Beauvais, la collectivité a concentré ses investissements en faveur des aménagements et l'offre de stationnement, facilitant ainsi la pratique des modes actifs.

En 2021, une opération est lancée portant sur le soutien économique à l'acquisition d'équipements sécurité vélo. Les crédits inscrits au titre de cette opération à hauteur de 10 000 € ont été complètement attribués deux mois après l'entrée en vigueur du dispositif. Ainsi, 232 bénéficiaires ont pu apprécier le versement d'une subvention moyenne de 43 € au titre de leurs achats.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Accessibilité des transports en commun

Afin de rendre les transports en commun attractifs et accessibles à tous, l'Agglomération n'a pas augmenté les tarifs depuis 2002. La Carte DUO pour les abonnés de la SNCF facilite l'intermodalité entre le train et le réseau de bus.

Avec le Billet unique de transport (BUT) opérationnel depuis 2015, la CAB a voulu faciliter l'usage du transport urbain, promouvoir son côté pratique, économique et écologique. Ce ticket unitaire est utilisable sur toutes les lignes régulières durant une journée complète.

En 2021, 3 601 206 voyages ont été enregistrés sur le réseau Corolis, soit une augmentation de la fréquentation de plus de 24 % par rapport à l'année précédente. Les voyages réalisés avec un ticket BUT représentent à eux seuls 15 % de la fréquentation et 67 % des voyages effectués le sont à titre gratuit.

Accessibilités des transports aux PMR

Le schéma directeur d'accessibilité des transports a été approuvé en 2012 dans le cadre du PDU. Le plan prévoit l'achat de bus accessibles et l'aménagement progressif des arrêts de bus afin de les rendre accessibles. Depuis 2019, l'intégralité du parc est accessible. En matière de points d'arrêts, la collectivité a poursuivi en 2021 le programme de travaux de mise en accessibilité. Un nouvel arrêt a été créé et rendu accessible sur la commune de Crèvecœur-le-Grand. À ce jour, environ 80 % des 313 points d'arrêts du réseau sont accessibles.

GOVERNANCE

Participation

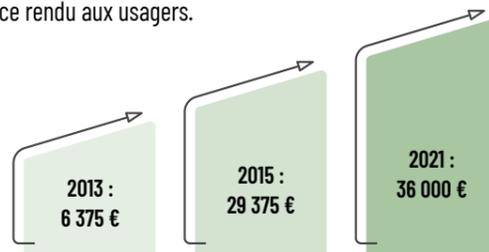
Les membres du Comité d'usagers des transports se réunissent en moyenne 1 fois par semestre afin de donner leur avis sur les actions du service transports et faire part de leur ressenti en tant qu'usagers. Sa composition et son rôle ont été officialisés en 2017.

Évaluation partagée

Une évaluation nécessaire de la mise en œuvre d'un PDU est requise 5 ans après son approbation afin d'analyser l'avancement des actions et apporter d'éventuelles modifications. Celle-ci sera effectuée dans le cadre de l'élaboration du futur PLUi-HM (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

En ce qui concerne le réseau de transports urbains, la CAB a intégré en 2013 dans le contrat du délégataire un baromètre « Qualité de service » visant à apprécier la qualité du service rendu, au moyen de 5 items : ponctualité, entretien des véhicules, relation avec la clientèle, confort et sécurité de conduite et information du public. Une enveloppe de 50 000 € est dédiée, son octroi fonctionnant sur un principe de bonus / malus, en fonction de la note attribuée à chacune des prestations.

De 6 375 € en 2013, ce montant a progressivement évolué, passant de 29 375 € en 2015 à 36 000 € en 2021, ce qui témoigne non seulement d'une augmentation du nombre de contrôles effectués, mais surtout du soin apporté par la collectivité à la qualité de service rendu aux usagers.



5. ASSAINISSEMENT

L'assainissement est une des compétences optionnelles de la CAB.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le SCoT définit les objectifs suivants pour la compétence de l'assainissement :

- Préserver le foncier autour de la station d'épuration de Beauvais, afin de pouvoir augmenter sa capacité de traitement à l'avenir, élargir le spectre des polluants (médicaments, détergents, solvants...) traités sur cette installation et améliorer ses performances épuratoires ;
- Privilégier, en matière d'eaux pluviales, les techniques d'assainissement alternatives aux techniques traditionnelles, c'est-à-dire encourager une gestion au plus proche de l'habitation des eaux pluviales, également dite « gestion à la source ». Ce mode de gestion vise, d'une part, à maîtriser localement le ruissellement, plutôt que de reporter le problème à l'aval et, d'autre part, à réduire les coûts de transport et d'évacuation des eaux pluviales.
- Veiller à ce que les PLU des communes intègrent la gestion des eaux pluviales et qu'ils soient compatibles avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins Seine-Normandie et Artois-Picardie.

Le service assainissement a également identifié des objectifs supplémentaires :

- Maintenir la qualité de dépollution des eaux usées ;
- Étude de construction d'une nouvelle station d'épuration pour La Neuville-en-Hez et les communes environnantes, plus grande capacité de traitement, dans le but d'accueillir de nouvelles communes. Dû au temps de la mise en place des réseaux dans les communes, La Rue-Saint-Pierre et Litz seront desservies entre 2024 et 2027 ;
- Réduire les débordements par temps de pluie sur les réseaux unitaires desservant les communes d'Auneuil, Bresles, Crèvecœur-le-Grand et la Neuville-en-Hez ;
- Lutter contre les pollutions diffuses liées aux mauvais raccordements. La Communauté d'Agglomération du Beauvais contrôle le branchement des installations au réseau collectif d'assainissement lors de tout nouveau raccordement, toute modification de bâtiment et toute vente. Ce contrôle permet de déceler les branchements non conformes, lesquels participent généralement à la pollution du milieu naturel. La CAB va poursuivre son action pour que les propriétaires remettent en

- conformité leur installation, en leur permettant notamment de bénéficier des subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie ;
- Réaliser le contrôle de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif tous les 7 ans ;
- Aider financièrement à réhabiliter les installations d'assainissement non collectif des usagers dont les ressources ne leur permettent pas de réaliser les travaux rendus obligatoires.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

ASSURER LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Service assainissement a pour missions de collecter les eaux usées, de les acheminer vers les stations d'épuration puis de les traiter avant de les restituer au milieu naturel. Cette compétence assainissement s'exerce donc sur l'ensemble des 53 communes membres avec des modes de gestion (régie communautaire ou gestion déléguée) et d'assainissement (assainissement collectif ou non collectif) différents.

Le Service assainissement collectif gère en régie l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées sur Beauvais et a délégué l'exploitation du service sur les 30 autres communes de la CAB dotées de l'assainissement collectif. L'action du service vise notamment à assurer en toutes circonstances la continuité du service et à réduire la part d'eaux pluviales mais aussi les micropolluants acheminés aux stations d'épuration pour améliorer leur performance et réduire l'impact sur le milieu naturel.

Pour répondre à ces objectifs, le service a initié plusieurs actions en 2021 :

- Travaux d'assainissement collectif le hameau de La Borde à Crèvecœur-le-Grand
- Étude pour le renouvellement du poste de de Saint-Léger-en-Bray suite aux inondations de juin 2021
- Lancement de la consultation pour la réalisation du réseau de transfert entre l'ancienne station d'épuration de La Neuville-en-Hez et la nouvelle STEP intercommunale
- Travaux de remise en état de divers réseaux suite aux inondations de juin 2021

- Étude pour la mise en place du diagnostic permanent sur les systèmes d'assainissement de Beauvais : outil de connaissance du fonctionnement en temps réel du réseau
- Travaux de réhabilitation de 4 postes de relevage sur Beauvais

Certains outils de gestion du service ont été déployés suite aux évènements de 2021 :

- Gestion des conséquences et des travaux sur le patrimoine suite aux inondations de juin 2021
- Instruction de 24 dossiers de subventions de mise en conformité du raccordement à l'assainissement collectif.
- Lancement de l'étude sur l'exercice de la compétence assainissement collectif : harmonisation du prix du service, définition d'un programme pluriannuel d'investissement
- Lancement de l'étude de schéma directeur d'eaux pluviales
- Réalisation de 49 branchements liés aux dossiers d'urbanismes

La CAB a par ailleurs signé une convention de partenariat et de prestation avec l'association la Médiation de l'Eau. Ce dispositif de médiation de consommation permet de faciliter le règlement amiable des litiges de consommation se rapportant à l'exécution du service public d'assainissement eaux usées, opposant un consommateur et son service.

ÉTENDRE LA COUVERTURE DU TERRITOIRE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Le Service d'assainissement collectif dessert 96 584 habitants sur un total de près de 104 500 habitants [population totale légale 2016 (source INSEE)].

Le taux de desserte global en assainissement collectif de la population sur l'ensemble du territoire de la CAB est de plus de 90 %.

Le service mène des travaux de création de réseaux et de reconstruction ou d'amélioration des performances des stations d'épuration afin d'étendre la desserte en assainissement collectif de l'agglomération et d'améliorer la qualité de l'épuration des eaux usées. En effet en 2021, le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées s'élève à 98,7% sur la CAB avec 520 km de réseaux et 8 844 090 m³ d'effluents traités cette année.

VEILLER À LA CONFORMITÉ DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la CAB contrôle les installations d'assainissement individuel sur le territoire de la CAB et organise les travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif. Le périmètre du SPANC s'étend sur 53 communes. En 2021, 9 000 habitants desservis en assainissement non collectif, regroupés en 3 884 logements.

Le taux de couverture du territoire en assainissement non collectif est de 8,7 % de la population totale de la CAB avec un taux de conformité des installations d'assainissement non collectif de 92,49 %.

Concernant la gestion du service en 2021 :

- Instruction et suivi de 3 tranches de financement des travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif
- Réalisation des contrôles de bon fonctionnement en adéquation avec les protocoles COVID.



Des pages ont été créées sur le site internet de la CAB, pour informer les usagers sur l'assainissement non collectif en général et sur les missions du SPANC, et en particulier un onglet « document à télécharger » a été créé afin de pouvoir consulter la liste des vidangeurs agréés dans l'Oise, le règlement du service et les tarifs en vigueur ainsi que les différents rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Suite au désengagement des agences de l'eau et de l'État en matière de subvention pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, le SPANC a engagé une réflexion sur la mise en place d'une subvention pour venir en aide aux propriétaires souhaitant réhabiliter leur système d'assainissement non collectif. Une proposition d'aide sous conditions de ressources a été présentée à la commission environnement qui l'a validée. Il y a deux ans, le conseil communautaire a délibéré en faveur de la mise en place de cette aide.

Cette année, 5 dossiers d'aides financières à la réhabilitation ont été octroyés.

L'aide est destinée aux propriétaires de logement depuis plus de 5 ans, possédant une installation d'assainissement non collectif non conforme de plus de 15 ans.



MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

La CAB est compétente en matière de gestion des ouvrages d'eaux pluviales (réseaux, bassins, chambres de dessablage). L'ensemble des prestations d'entretien est assuré par du personnel communautaire ou via des contrats de prestation de service.

En termes d'investissement, la CAB a mis en place un fonds de concours des eaux pluviales, dont le programme est approuvé tous les ans par délibération. Dans le cadre de ce fonds de concours, la CAB est maître d'ouvrage des travaux, lesquels sont financés à 50 % par les communes et 50 % par l'Agglomération sur le montant hors taxes.

Suite au programme de travaux 2019, porté sur un montant de 50 000 € TTC, les 19 opérations retenues ont été réalisées. L'objectif est d'améliorer la collecte ou le stockage des eaux pluviales par la création ou le renforcement d'infrastructures sur les secteurs urbains vulnérables.

Un programme de travaux de gestions des eaux pluviales aux risques inondations sur Beauvais a été enclenché en fin d'année 2021 (suite aux inondations de 21 juin 2021). Selon les modalités du fond de concours (50 % par les communes et 50 % par l'Agglomération sur le montant hors taxes) les travaux vont être réalisés au cours de 2 à 3 prochaines années.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Protection des milieux naturels

En 2021, le taux de conformité de dépollution d'eaux usées (conformité des performances des équipements d'épuration) est de 95 % : pour la station d'épuration de Beauvais.

À noter, sur l'année 2021, les boues après traitement de la station d'épuration de Beauvais ont été transférées en centre de compostage au lieu d'être mises en épandage, comme pratiqué auparavant.

Le taux de performance des autres stations est en moyenne de 91 %.

L'étude de la création de la nouvelle station de la Neuville-en-Hez est finalisée. Cette station permettra de rendre conforme le système épuratoire de la commune de Neuville-en-Hez, et d'intégrer en assainissement collectif les communes de La-Rue-Saint-Pierre et de Litz.

Les études menées en 2021 en amont et en aval du rejet de la station d'épuration de Beauvais indiquent que ce dernier n'a aucun impact sur le milieu biologique de la rivière du Thérain. Cet indicateur permet de valider la bonne conduite de l'installation.

Un indice chiffré de 0 à 120 points est attribué selon le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par temps sec et en temps de pluie. En 2021, cet indice est de 97 points.





6. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

La compétence optionnelle de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie de la CAB comprend :

- La lutte contre la pollution de l'air ;
- La lutte contre les nuisances sonores ;
- La mise en œuvre des actions en faveur des zones sensibles et des espaces naturels à protéger ;
- L'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Le développement du tourisme vert.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

La protection de l'environnement est citée dans plusieurs documents stratégiques (Prospective 21, Plan climat air énergie territorial, Schéma de cohérence territoriale, Contrat de transition écologique, etc.) avec une convergence de volontés autour de :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'augmentation de la production des énergies renouvelables ;
- La préservation des sites naturels beauvaisins et des liaisons écologiques ;
- La réduction des nuisances sonores, olfactives et visuelles ;
- La réduction de la quantité des déchets et l'amélioration de leur valorisation.



PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS

SUR LE TERRITOIRE

L'ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La mise en œuvre du Plan climat air énergie territorial est une compétence obligatoire de la CAB. En effet, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) publiée au journal officiel du 18 août 2015 a renforcé le rôle des intercommunalités pour mobiliser leurs territoires en matière de changement climatique. L'élaboration du Plan climat air énergie territorial de la CAB a débuté en novembre 2017 et s'est soldée par une approbation à l'unanimité en décembre 2020.

Le PCAET en chiffres :

5 thèmes principaux (et un 6^{ème} sur la gouvernance),
24 axes stratégiques,
36 actions et 112 mesures.
Il couvrira la période 2020-2026
et reposera sur un important réseau
d'acteurs locaux
avec 29 pilotes
et 42 partenaires différents.

SUIVI DES DISPOSITIFS DE MESURES DE LA QUALITÉ DE L'AIR

La collectivité a pu bénéficier du programme Aère Toi consacré à la qualité de l'air intérieur. Débuté en 2019, ce dispositif a subi un décalage dans son déploiement au regard du contexte sanitaire (crise de la Covid-19).

Il est à noter que deux stations de mesure de la qualité de l'air sont installées sur le territoire, l'une en centre-ville de Beauvais (boulevard Lamotte) et l'autre à l'aéroport Beauvais-Tillé. Leur rôle est de caractériser un épisode de pollution et d'avertir en cas de risque de dépassement d'une valeur réglementaire. La préfecture est responsable de la mise en place de mesures correctives, au vu des niveaux risquant d'être atteints.

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans le prolongement des orientations du Plan climat air énergie territorial, les élus de la CAB ont décidé, depuis 2019, d'engager une dynamique territoriale autour des questions de transitions agricoles et alimentaires, via l'élaboration et l'animation d'un contrat de transition écologique.

Les Contrats de Transition Écologique (CTE) sont coconstruits à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations et visent à traduire les engagements environnementaux pris par la France (COP21, One Planet Summit) au niveau local.

Les territoires engagés sont alors accompagnés techniquement, financièrement et administrativement par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités.

Signé en janvier 2020 par l'État, la Région, l'ADEME, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Banque des Territoires, le CTE du Beauvaisis associe également une vingtaine d'acteurs locaux partenaires qui portent ou accompagnent des projets (chambres consulaires, établissements d'enseignement, organismes agricoles, entreprises, associations...).

À travers l'animation de ce contrat, la CAB souhaite favoriser une transition écologique à toutes les étapes de la filière agricole et alimentaire (production-transformation-distribution-consommation), vers un système alimentaire territorial durable et relocalisé, répondant aux ambitions suivantes :

- Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire ;
- Favoriser une économie de proximité équitable, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée ;
- Préserver la qualité de l'air, de l'eau, des sols et de la biodiversité sur le territoire ;
- Permettre un accès au plus grand nombre à une alimentation locale de qualité ;
- Maintenir un tissu agricole et rural dynamique ;
- Contribuer à un bon état de santé des Beauvaisins ;
- Favoriser les complémentarités entre milieu rural et milieu urbain.

Pour cela, la collectivité a pour rôle d'impulser des dynamiques locales en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire pour la définition et la mise en œuvre d'actions concrètes, de favoriser les synergies et d'accompagner les projets avec l'appui de ses partenaires.

Dans leur mise en œuvre concrète, les actions du CTE de la CAB s'articulent autour de 4 orientations stratégiques :

- 1 - Développer et structurer les filières alimentaires de proximité ;
- 2 - Accompagner la transition des systèmes agricoles du territoire vers des pratiques agroécologiques ;
- 3 - Sensibiliser et accompagner les habitants vers une alimentation de qualité, locale et durable ;
- 4 - Lutter contre le gaspillage, réduire et valoriser les biodéchets.

Ce dispositif a été prolongé, dans ses objectifs, par la labélisation Projet Alimentaire Territorial (PAT) en 2021, donnant accès à de nouveaux financements, et inscrivant la CAB dans une dynamique PAT régionale.



Plusieurs actions ont ainsi pu être initiées ou accompagnées sur le territoire en 2021, à savoir :

- Installation de nouveaux projets de maraîchage en agriculture biologique.
- Le lancement du projet « Nos Cantines Durables », avec une série d'ateliers destinée aux cantines de l'agglomération pour une alimentation plus durable, un soutien à l'application de la loi EGalim et la rédaction de marchés publics, et la mise en place d'une cantine pilote.
- Un partenariat avec l'association Bio en Hauts-de-France, spécialiste des questions d'alimentation durable et de restauration collective.





PILOTAGE DE LA DÉMARCHE NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels le plus remarquable de l'Union Européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. En France on retrouve 1 779 sites Natura 2000. Cinq sont situés sur le territoire de la CAB. Le document d'objectifs (docob) constitue le document de référence pour chaque site du réseau Natura 2000.

En 2011, la CAB a été désignée comme structure porteuse du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise ». Elle a assuré à ce titre l'élaboration du docob de ce massif forestier de 646 hectares. Ce document de gestion a été validé en 2016 par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Picardie, puis mis en œuvre par la CAB.

Depuis 2016, la CAB assure l'animation du site Natura 2000 « Cavité de Larris-Millet à Saint-Martin-le-Nœud », puis en 2019 pour les sites du « Massif forestier de Hez-Froidmont », « Cuesta du Bray » et « Réseaux de coteaux crayeux Oise aval (Beauvaisis) ».

Des études sont réalisées dans le cadre de l'animation Natura 2000 afin d'améliorer les connaissances sur les espèces et, ainsi, mieux les protéger.

Ainsi, une étude a été réalisée sur une chauve-souris appelée Grand murin à l'été 2021 en partenariat avec Picardie Nature, le Conservatoire d'espaces naturels et l'ONF. Espèce menacée d'extinction en Région Picarde et ayant justifié la désignation des 5 sites Natura 2000, l'objectif était de trouver des colonies de maternité par radiopistage afin de mieux les préserver. A l'issue de cette étude, une nouvelle maternité de 250 individus de Grand murin a été trouvée mêlée à une petite maternité de 60 Murin de Daubenton.

L'expérimentation de lutte contre la fougère aigle à l'aide d'un brise-fougère acquis en 2019 sur le site du Haut-Bray s'est poursuivie. En 2021, 3,5 ha de prairies ont été restaurées par cet outil mis en mouvement par traction animale.

De même dans le cadre d'un contrat Natura 2000, la commune de Verderel-lès-Sauqueuse s'est engagée en 2021 à conserver durant 30 ans, une soixantaine d'arbres sénescents utilisés comme habitat par les chauves-souris et les oiseaux cavicoles (hiboux, chouettes...).

Pour sensibiliser les écoliers aux enjeux environnementaux, un cahier d'activités sur le monde de la forêt a été développé à destination des 7 - 11 ans.



GESTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DES COMMUNES DE LA CAB

On retrouve sur les communes de la CAB des espaces naturels remarquables. Ces sites ont été identifiés par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN HdF) pour la rareté ou la fragilité des espèces et de leurs habitats.

Une convention tripartite permet de réunir chaque année un comité de gestion composé de la CAB, du CEN HdF et de la commune signataire. On y définit un programme commun d'interventions. Ces programmes peuvent comprendre des travaux de restauration et de gestion écologiques, des travaux liés à la valorisation pédagogique et touristique du site, des suivis scientifiques... Les chantiers sont réalisés par CEN HdF dans le cadre de leur programme annuel de travaux et/ou par la CAB par le biais du chantier nature « Espaces naturels » / « Bâtiment - Nature ». Les chantiers nature sont ouverts aux bénévoles souhaitant participer à la gestion du patrimoine naturel.

En 2017, trois conventions ont été signées pour 15 ans avec les communes d'Allonne (17 ha), de Fouquénies (16 ha) et de Fontaine-Saint-Lucien (1 ha), pour une surface totale de 34 ha.

Dans le cadre de ses missions en faveur de la mobilité et de l'insertion, le Blog46, en partenariat avec le service du patrimoine naturel, met en place des chantiers bénévoles depuis 2018. Ainsi, 12 chantiers sur les communes de l'agglomération ont été proposés en 2019, 15 en 2020 et 16 en 2021, à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ces différents chantiers permettent aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle, d'être sensibilisés à l'écocitoyenneté et de partager des valeurs d'entraide et de solidarité.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La délégation inter-service pour l'eau et la nature (DISEN) coordonne la mise en œuvre de la politique environnementale (eau, nature, biodiversité...) répondant aux objectifs de la France et de l'Europe. Elle assure au niveau départemental, la cohérence de l'organisation des polices de l'eau, de la nature et de la biodiversité, de la chasse et de la pêche, ainsi que celle des installations classées. Ainsi, la CAB participe depuis 2018 à l'organisation opérationnelle en tant que membre du groupe de travail technique qui se réunit deux à trois fois par an.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES MILIEUX

La gestion différenciée des espaces verts communautaires initiée en 2009 permet de varier et d'adapter l'entretien d'un espace en fonction de ces usages et/ou des intérêts écologiques ou paysagers qu'il présente. Ainsi, plusieurs pratiques sont mises en œuvre telles que le recyclage des tontes, les tontes hautes, les fauches tardives, l'éco-pastoralisme, la mise en place de prairies... Cette gestion raisonnée a permis l'épanouissement d'espèces végétales rares comme les Orchidées sauvages. L'ensemble du patrimoine vert communautaire est en zéro phytosanitaire.

MISE EN VALEUR DU CADRE DE VIE ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Les 20 parcours inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de l'Oise (PDIPR) permettent la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée. Ils garantissent la continuité des itinéraires de randonnée tout en assurant la conservation du patrimoine que constituent les chemins ruraux. Participation à la réalisation de l'événement Randonnée en Beauvaisis - Allonne et Saint-Martin-le-Nœud en partenariat avec le service des sports. Cet événement, réitéré chaque année, permet de faire découvrir aux administrés les sentiers et le patrimoine local d'une commune ou de deux communes.

Deux conventions ont été signées entre l'Office National des Forêts et la CAB :

• Convention pour la valorisation et la gestion des parcours PDIPR Oise en forêt domaniale

Elle assure la valorisation de 5 itinéraires inscrits au PDIPR de l'Oise en forêt domaniale de Hez-Froidmont et définit les modalités d'entretien et d'aménagement de ces itinéraires de randonnée pris en charge par la CAB.

• Convention d'objectifs dans les forêts domaniales du Beauvaisis

Les forêts domaniales jouent un rôle important pour les habitants du Beauvaisis en apportant un cadre de vie privilégié pour la pratique des activités de pleine nature. Les forêts concernées sont Hez-Froidmont et parc Saint-Quentin. La forêt de Hez-Froidmont a fait l'objet d'un schéma d'accueil du public qui définit les orientations et un programme d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'accueil du public. La convention a pour directive de fixer sur 5 ans (2020-2024) les objectifs communs que se donnent l'Office national des forêts et la CAB pour assurer l'accueil du public en forêt domaniale. Chaque année, l'ONF établira un programme d'investissement à hauteur de 15 000 € prévisionnels. Ce programme annuel fera l'objet d'un soutien financier à hauteur de 5 000 € par la CAB soit 25 000 € sur la période 2020-2024. L'ONF et le Conseil départemental de l'Oise financeront le programme dans les mêmes conditions.

Les actions globales prévues sont les suivantes : aménagement des aires d'accueil, équipements pédagogiques, mobilier (tables, bancs, barrières, panneaux...). En contrepartie du soutien financier de la CAB, l'ONF assurera deux demi-journées d'animations par an à destination du grand public et des établissements scolaires.

- En 2020, équipement des forêts domaniales du Parc de Saint-Quentin et Hez - Froidmont (tables, bancs, barrières, panneaux réfléchissants...), rebouchage des nids de poules sur la RF de Hermes à l'Abbaye de Froidmont et GR 20
- En 2021, l'aire des Ployes a été réaménagée : agrandissement parking, signalétique d'accueil, équipements

L'ONF est intervenu en juin 2021 à l'école de La Neuville-en-Hez pour sensibiliser les élèves à la biodiversité forestière et une sortie à destination du Grand Public a été réalisée le 20 octobre 2021, réunissant une trentaine de participants.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS EN FAVEUR DES CHAUVES-SOURIS DU BEAUVAISIS - PROGRAMME 2020-2025 AVEC L'ASSOCIATION PICARDIE NATURE

Le territoire de la CAB riche en espaces naturels est très important pour les chauves-souris (chiroptères). Elles y trouvent la ressource alimentaire et les gîtes nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie. 19 espèces des 34 connues en France fréquentent le territoire (22 en Hauts-de-France). Les chauves-souris jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes et participent au maintien de l'équilibre des milieux naturels. Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par la loi ainsi que leurs gîtes. Néanmoins, leur population a fortement décliné ces dernières décennies suite à de nombreuses pressions liées aux activités humaines (mortalité directe, destructions des gîtes, fragmentation du paysage, disparition des haies, pollution lumineuse...). La volonté commune de la CAB et de Picardie Nature de préserver et valoriser les chauves-souris du Beauvaisis, s'inscrit dans la continuité d'actions menées ces dernières années sur plusieurs projets et sites naturels.

En 2021, Picardie Nature a mené un diagnostic des espèces protégées sur 16 bâtiments de la CAB et de la Ville de Beauvais. Elle a apporté son expertise sur les espèces protégées en bâti au Plan de rénovation confort-Service Habitat et Logement et a travaillé sur un projet de fiche technique élagage / chauves-souris à destination du Service espaces verts.

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA LIGNE FERROVIAIRE MTVS DE CRÈVECŒUR À ROTANGY

> par la réalisation d'un défrichage de la végétation boisée développée sur l'ancienne ligne. Entretien annuel de la végétation des abords de la ligne et des passages à niveau.

ACQUISITION D'UNE RUCHE NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE LA RUCHE NUMÉRIQUE

À la fois indispensable pour dispenser des formations en hiver, animer de manière ludique des ateliers pédagogiques avec les plus jeunes ou tout simplement interpeller le public sur les enjeux du respect de la biodiversité, la ruche numérique participe à la bonne information du public et à la sauvegarde de l'abeille. La ruche est disponible pour l'ensemble des écoles du Beauvaisis, les accueils de loisirs et les centres sociaux. En 2021, 10 écoles/centre aérés sur le territoire de l'Agglo ont bénéficié de l'une des ruches numériques soit 770 élèves sensibilisés.



MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE

La mise en œuvre de la gestion différenciée passe par des pratiques anciennes. L'écopastoralisme longtemps délaissée au profit de l'entretien mécanique et chimique permet aux éleveurs locaux de maintenir et développer leur activité professionnelle.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La collecte des déchets ménagers est rendue moins émettrice de polluants grâce à l'achat de camions-bennes qui fonctionnent au gaz naturel de ville (GNV). En 2019, 50 % des camions-bennes standards fonctionnent au gaz.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Extension des consignes de tri

Pour l'année 2021, la production annuelle d'ordures ménagères est de 250 kg/hab./an, et de 248 kg/hab./an en 2020 soit une légère augmentation de 1 %. Cette baisse est à mettre en lien avec la simplification des consignes de tri, puisque sur la même période la collecte de déchets recyclables est passée de 61,9 à 61,6 kg/hab./an. L'Agglomération du Beauvaisis en partenariat avec le SMDO a décidé d'améliorer le tri des papiers et emballages dans les écoles, services de la collectivité (hôtel de ville, CCAS, annexes...) collectés par le service public de collecte des déchets. Pour cela, des contenants de tri en carton en complément des corbeilles dédiées aux ordures ménagères ont été déployés dans les bureaux et dans les classes, avec mise en place d'actions de communication. Cette action doit permettre d'améliorer le recyclage des papiers et emballages, de sensibiliser les personnes au tri dans l'espace de travail...

La CAB a mis en œuvre de nombreuses actions de préventions comme le compostage individuel, des campagnes anti-gaspillage en communiquant sur des écogestes et la promotion du « stop pub ». Par ailleurs, le Service cadre de vie-déchets a effectué, depuis 2011, un travail important de sensibilisation des professionnels, à une meilleure gestion de leurs déchets, conduisant à une

valorisation systématique de leurs cartons et au respect des limites de volume collecté. Ce travail doit désormais s'étendre à l'ensemble des établissements publics et des petites et moyennes entreprises et industries.

L'article L. 541-1-1-5° du Code de l'environnement prévoit d'« étendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022, en vue, en priorité, de leur recyclage, en tenant compte des prérequis issus de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri plastique initiée en 2011 ». Depuis mars 2019, tous les emballages plastiques et métalliques et tous les papiers et cartons peuvent être déposés ensemble dans le même bac jaune sur le territoire de l'agglomération. Les habitants de la CAB peuvent trier les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium...), les briques alimentaires (briques de soupe, de jus...), les bouteilles et flacons en plastique, les cartons (boîtes de gâteau, de lessive, suremballage des yaourts...) et tous les papiers (journaux, magazines, papiers de bureaux, enveloppes...).

Pour relever ce défi, le SDMO a mis en service en mars-avril 2019 un nouveau centre de tri d'une capacité de 60 000 tonnes par an.



Les déchetteries au cœur du réemploi

Un peu plus de 18 043 tonnes de déchets ont été évacués dans les six déchetteries du territoire de la CAB en 2020, soit une moyenne de 153 kg de déchets par visite identique à la valeur de référence dans l'Oise. Le ratio par habitant et par an de 172 kg est en dessous de la moyenne du département et de la région. Si nous ajoutons les quantités détournées sur la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand et le tonnage de déchets végétaux collecté en points verts, ce ratio atteint près de 205 kg/hab./an.

“ La fréquentation totale sur les six déchetteries est de 117 415 visites, soit en moyenne 1,12 visite annuelle des habitants du territoire de l'agglomération. ”

La filière réemploi se développe au sein des déchetteries. L'objectif est de donner une seconde vie à certains objets amenés en déchetteries, afin qu'ils soient réemployés et ainsi détournés de leur statut de déchets.

Un partenariat est en place depuis plusieurs années avec Emmaüs, les Ateliers de la Bergerette, l'association Beau Vélo, mais aussi la recyclerie de Crèvecœur-le-Grand. Ces structures ont accès au caisson de réemploi sur la déchetterie d'Auneuil et à l'espace réemploi de Beauvais dans lequel sont déposés les objets récupérés sur Beauvais, mais aussi sur Hermes et Bailleul-sur-Thérain.



Massif forestier de Hez Froidmont

En 2021, deux autres associations ont été autorisées à accéder au gisement de matériaux sur la déchetterie de Beauvais ou sur les encombrants présentés à la collecte, en vue de leur réemploi. L'association Hortibat est engagée dans une démarche d'insertion par le maraîchage sur le parc urbain du Haut-Villé sur la ville de Beauvais. Cette association accède à un gisement de déchets verts pour utiliser la matière en paillage sur le terrain de maraîchage et est autorisée à récupérer des palettes en déchetterie. L'association ELAN-CES, créée par l'Opac de l'Oise, favorise l'insertion professionnelle de personnes en situation d'exclusion. Elle récupère du bois et des objets sur la déchetterie et dans les encombrants sur Beauvais, en vue de réaliser des objets, des meubles, des bacs à compost proposés à la vente.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES MILIEUX NATURELS

La Direction des parcs et jardins de la Ville de Beauvais, forte de plus de 15 ans d'expérimentation de la démarche « zéro-phyto », a formé élus et agents techniques de communes de la CAB aux techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts. La CAB espère que ses communes adopteront ces techniques afin de préserver la santé des habitants et des milieux aquatiques.

Depuis 2016, la CAB porte l'animation des docob de deux sites Natura 2000 pour une durée de 3 ans renouvelable :

Le site du « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise ».

Le docob a été élaboré par la CAB et approuvé par le préfet en 2016. Lors du dernier comité de pilotage (COFIL), en date du 9 mars 2016, les membres ont élu M. Degroote, maire de Savignies en qualité de président du COFIL. Ce massif forestier d'une surface de 646 hectares est composé de milieux variés (forêts, pelouses, prairies, landes, zones humides...). Les habitats semi-naturels et naturels couvrent près de 65 % du site (418 ha). On y retrouve 12 habitats et 5 espèces d'intérêt communautaire. Parallèlement la diversité faunistique est importante avec la présence de batraciens rares, de mammifères et d'oiseaux. Les enjeux prioritaires identifiés sur le site sont la préservation des habitats marginaux en milieu forestier et la restauration des habitats prairiaux ou bocagers.

Le site de la « Cavité de Larris-Millet à Saint-Martin-Le-Nœud »

Le docob a été élaboré par le conservatoire d'espaces naturels de Picardie (CENP) et approuvé par le préfet en 2010. Lors du comité de pilotage (COFIL) en date du 8 juin 2015, les membres ont élu M. Duriez, maire de Saint-Martin-le-Nœud en qualité de président du COFIL. La cavité est une ancienne carrière d'exploitation de craie, qui abrite aujourd'hui une espèce de chauve-souris (Murin à oreille échancrée) dont l'effectif est la plus importante population en hibernation de l'Oise. Ce peuplement est caractérisé par une bonne diversité d'espèces. Certaines espèces de chauves-souris et leurs habitats spécifiques présentent un enjeu majeur de conservation sur le site.

Depuis 2019, reprise de l'animation de trois sites Natura 2000 supplémentaires :

Le site du « Massif forestier de Hez Froidmont »

Le docob a été élaboré par l'ONF et approuvé par le préfet en 2011. Lors du dernier comité de pilotage (COFIL), en date du 20 avril 2016, les membres ont élu M. Dufour, maire de La Neuville-en-Hez en qualité de président du COFIL. Ce massif forestier d'une surface de 851 ha est composé de milieux variés (forêts, pelouses, zones humides...). Les habitats semi-naturels et naturels couvrent près de 75 % du site (641 ha). On y retrouve 7 habitats et 3 espèces d'intérêt communautaire. Parallèlement la diversité floristique et faunistique est importante avec notamment la présence de chauves-souris. Les enjeux prioritaires identifiés sur le site sont la préservation des habitats forestiers et la restauration des habitats pelousaires.

Le site de la « Cuesta du Bray »

Le docob a été élaboré par le CEN HdF et approuvé par le préfet en 2013. Lors du dernier comité de pilotage (COFIL), en date du 5 décembre 2018, les membres ont élu Mme Delaplace, maire de la commune d'Auteuil en qualité de présidente du COFIL. Le site d'une surface de 774 ha est composé de milieux variés (forêts, formation à Génévriers, prairie, pelouses). Les habitats semi-naturels et naturels couvrent près de 60 % du site (464 ha). On y retrouve 6 habitats et 3 espèces d'intérêt communautaire. Parallèlement la diversité floristique et faunistique est importante avec notamment la présence du Damier de la Succise (papillon). Les enjeux prioritaires identifiés sur le site sont la préservation des pelouses, des formations à Génévrier, des forêts de pente et le Damier de la Succise.

Réseaux de coteaux crayeux Oise aval (Beauvaisis)

Le docob a été élaboré par le bureau d'études AIRELE sous couvert de la DREAL Picardie et approuvé par le préfet en 2013. Lors du dernier comité de pilotage (COPIL), en date du 6 février 2019, les membres ont élu M. Jumel, représentant Saint-Omer-en-Chaussée en qualité de président du COPIL. Le site d'une surface de 415 ha est composé majoritairement de forêt, ainsi que de prairies et pelouses. Les habitats semi-naturels et naturels couvrent près de 53 % du site (222 ha). On y retrouve 5 habitats et 7 espèces d'intérêt communautaire. Parallèlement la diversité floristique et faunistique est importante avec notamment la présence de l'Anémone pulsatille. Les enjeux prioritaires identifiés sur le site sont la préservation des pelouses, des formations à Genévrier et des forêts.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Lutte contre les nuisances sonores et les énergies fossiles

En 2002, le maire de Beauvais a obtenu du ministère des Transports l'instauration d'un couvre-feu de minuit à 5h afin de limiter les nuisances sonores liées à l'aéroport de Beauvais-Tillé. Cette politique a été maintenue par la CAB depuis le transfert de compétence par la ville en 2004. Depuis 2009, aucune infraction n'a été relevée.

Sur la base de ces dispositions, complétées par celles de l'arrêté de 2019, la compagnie Ryanair a basé en décembre 2020 deux appareils sans recours aux dérogations. En 2021, le trafic a continué à souffrir des conséquences économiques de la crise sanitaire (-50 % par rapport à 2019). Cependant, la mise en place progressive des campagnes massives de vaccinations et l'harmonisation des conditions de circulation ont permis un redémarrage de l'activité au dernier trimestre.

En dépit de cette atrophie de l'activité, l'aéroport a maintenu ses engagements en matière de décarbonation. Les investissements de sobriété énergétique conclus en 2020 ont été réalisés en 2021 ; ainsi les 12 avions sont maintenant équipés de compresseurs électriques 400 Hz pour les alimenter en électricité en escale plutôt que recourir à des groupes à énergie fossile. Le parc des appareils de piste électriques remplace progressivement les anciens véhicules thermiques. L'engagement dans la démarche mondiale de décarbonation a permis à l'aéroport d'atteindre le niveau 1 de la certification Airport Carbon Accreditation.

Afin de minimiser les impacts négatifs de l'aéroport sur les Beauvaisiens, un fonds d'aide à l'insonorisation des riverains a été prévu par le législateur ; dans ce cadre et au titre de sa participation au syndicat mixte de l'aéroport Beauvais-Tillé (SMABT), la CAB a partiellement financé une avance remboursable de 3 millions d'euros pour accélérer le traitement des demandes éligibles reçues dans l'attente du financement de ce dispositif par la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

La chute du trafic deux années consécutives a mécaniquement fait baisser le fonds TNSA disponible pour financer l'insonorisation des logements éligibles. En 2021, 454 dossiers ont été déposés ; 283 ont été déclarés éligibles et 235 ont été finalisés, soit un taux d'achèvement de 83 % des dossiers. Le SMABT a travaillé sur les conditions d'une nouvelle avance remboursable qui viendrait compenser l'absence de recettes liées à la baisse de trafic et maintenir l'objectif de couvrir 100 % des dossiers d'ici la fin de la DSP en 2023.

Le SMABT a également financé un dispositif d'aide complémentaire (jusqu'à 5 000 € par logement) pour financer le reste à charge des riverains s'ajoutant ainsi à l'aide financière prévue dans le cadre du dispositif TNSA dont le montant est fixé par la loi. Cette aide TNSA ne peut être allouée qu'aux habitants résidant à l'intérieur du périmètre du plan de gêne sonore.

Tous les habitants dont l'habitation est située en dehors de ce périmètre, même de quelques mètres, étaient exclus de ce dispositif bien que subissant aussi une gêne, par conséquent le SMABT a créé un troisième dispositif dit « zone de transition » pour éviter une coupure brutale entre voisins. Cette zone représente un potentiel de 244 logements susceptibles d'obtenir une aide financière de 40 % du montant des travaux d'insonorisation, plafonnée à 7 000 euros par logement. Fin 2021, les élus du SMABT ont pris la décision de relever cette aide à 50 %. Jusqu'à présent 12 dossiers ont bénéficié de cette aide du SMABT.

Les 6 stations de mesure de bruit ont été homologuées par les services techniques de l'aviation civile (STAC) au cours d'une mission d'expertise commencée en février 2017 qui s'est achevée en 2018. Conformément à l'engagement pris en 2020, l'aéroport de Beauvais a renouvelé l'ensemble du parc des stations en 2021. Le matériel homologué permet une meilleure sécurisation des données et leur mise à disposition du grand public en temps quasi réel via l'interface aérovisions.

La qualité de l'air

Le bilan 2021 de la qualité de l'air à l'aéroport reste positif, les mesures sont équivalentes à celles habituellement relevées sur les autres stations du département. Aucune observation de dépassement des seuils réglementaires pour le dioxyde de soufre (SO2) et le dioxyde d'azote (NO).

Les polluants investigués NO2 et particules en suspension PM10 respectent les valeurs réglementaires. Ces résultats sont confirmés par les analyses du miel récoltés en bout de piste, réalisées par un cabinet indépendant et qui ne font apparaître aucune trace de pollution.



DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLE

Soutien à l'économie sociale et solidaire

Afin de soutenir l'économie sociale et solidaire, la CAB a signé une convention avec Emmaüs pour le gardiennage et l'entretien des points verts du territoire. La CAB a également fait appel à l'association pour la distribution des sacs de déchets verts et des bacs de recyclage. Emmaüs porte un atelier d'insertion dans le domaine du réemploi d'objets et de vêtements.



7. ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Les compétences culturelles et sportives de la CAB comprennent :

- la construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs (compétence optionnelle)
- et la mise en œuvre du principe d'égal accès tarifaire des habitants de la CAB aux équipements culturels et sportifs des communes membres (compétence facultative).

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Les documents encadrants parlent très peu des équipements culturels et sportifs. Le projet du territoire les mentionne comme outil pour développer l'animation de la ville-centre et des communes du territoire et l'attractivité de l'agglomération pour les résidents et les touristes.

CONSERVATOIRE DU BEAUVAISIS - EUSTACHE-DU-CAURROY

Le conservatoire du Beauvaisis - Eustache-du-Caurroy conserve une année de plus son classement de « Conservatoire à Rayonnement Départemental » attribué par le ministère de la culture et de la communication (depuis 2008). Établissement d'éducation artistique, il a pour vocation de répondre aux besoins d'apprentissage, de création et de diffusion artistique des danseurs, des musiciens et comédiens de son territoire de rayonnement. En plus de l'enseignement hebdomadaire, l'établissement participe au dynamisme culturel de l'agglomération grâce à de nombreuses actions de diffusion mêlant artistes professionnels et amateurs. L'effectif pour l'année scolaire 2021 - 2022, s'établit à près de 600 élèves inscrits au conservatoire. La saison 2021/2022 a proposé près d'une centaine de manifestations, concerts de prestige, master classes, auditions des élèves, conférences et bien d'autres au sein du conservatoire et sur le territoire du Beauvaisis. Il rayonne ainsi au travers de nombreux projets en partenariat avec les acteurs culturels du territoire tels que le théâtre, la Maladrerie, l'Asca, l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais, l'Orchestre Philharmonique de l'Oise, le chœur Cantus Felix, les festivals « Pianoscope », « Le blues autour du zinc » et « Festival de violoncelles », l'association ABC, l'association des Amis des fêtes

Jeanne Hachette, Les Fêtes de Noël... Le conservatoire s'ouvre donc vers de nouvelles esthétiques via notamment par son partenariat avec l'ASCA (jazz mis en forme sous divers ateliers, musique actuelle plus présente, guitare électrique, basse, chant et batterie).

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Beauvaisis a été nommé, dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement artistique de l'Oise, pôle ressource pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Ainsi, le Conservatoire du Beauvaisis offre un accès à la musique, à la danse et au théâtre à des personnes en situation de handicap ou en difficultés d'apprentissages, dans le cadre de dispositifs personnalisés et/ou inclusifs proposant : un suivi individualisé, l'utilisation d'outils pédagogiques ainsi qu'un enseignement adapté dans le cadre d'un cursus individuel et/ou collectif. Des conventions sont établies avec les IME, SESSAD et EMP de la ville de Beauvais.

Ainsi, le conservatoire a créé un département handicap. Un poste de chargé de mission est en prévision de recrutement pour la rentrée 2022/2023.

Conséquence de la crise épidémique de Covid-19, le conservatoire a mis en place une plateforme permettant à chacun de se connecter et de pouvoir ainsi continuer les cours en distanciel. L'équipe du conservatoire a multiplié les propositions offertes pour le suivi des élèves.



Avec l'accord de la collectivité, et au regard du succès du premier dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS) entre 2017 et 2020, un second dispositif est mis en place à la rentrée 2021/2022, proposant de nouveau à quatre-vingt-dix enfants d'accéder à un apprentissage instrumental et d'aborder une première vie artistique.

Pour rappel, Démon vise à démocratiser l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre (création d'un orchestre philharmonique d'enfants). Depuis 2010, Démon s'adresse à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. Ainsi, et dans une cohérence pédagogique et artistique globale, Démon vise à :

- Lever les freins sociaux et culturels liés à la pratique musicale ;
- Proposer un dispositif complémentaire des institutions existantes ;
- Contribuer au développement personnel des jeunes ;
- Créer une dynamique territoriale innovante.

Le conservatoire du Beauvaisis, établissement financé par la CAB, est soutenu financièrement par le Conseil départemental, le Conseil régional Hauts de France et l'État (DRAC Hauts-de-France).

ÉCOLE D'ART DU BEAUVAISIS

L'École d'art du Beauvaisis est un établissement de sensibilisation, d'éducation artistique, de diffusion, de production et de formation pour tous.

Elle accueille tous les publics de 4 à 90 ans pour développer une pratique artistique autour d'une quinzaine de médiums (gravure, dessins, peinture, design, architecture, photographie, textile, histoire de l'art, etc.).

Agréée organisme de formation professionnelle, elle est un lieu de pratiques amateurs créé il y a 40 ans, qui accueille aussi une classe préparatoire destinée aux étudiants désirant entrer en école supérieure d'art ; cette classe est reconnue par le ministère de la Culture et agréementée pour 5 ans.

Dans le cadre de cette labellisation, elle organise des stages professionnels l'été.

L'EAB organise tous les ans un cycle de 2 expositions autour du médium céramique, une résidence d'artiste et un cycle d'actions culturelles dans l'agglomération.

Depuis 2020, elle est associée au Campus d'excellence (région/ Education nationale) autour de l'axe « métiers d'art et patrimoine ».

En 2021, « année covid », elle était inaccessible pour l'ensemble des pratiques amateurs de novembre 2020 à mai 2021. Les projets rattachés à cette pédagogie ont donc été annulés ou décalés. Ont pu être menés à bien :

- Une exposition photo des pratiques amateurs dans le cadre des Photaumnales à l'ASCA en octobre 2020.
- L'accueil d'Alice Aucuit, artiste, en résidence de septembre à décembre 2021.
- Le cycle culturel de conférences intitulé « renaissance » a été mené et vu par les prépa et des publics extérieurs
- Des événements avec le CAUE/ASCA, le Quadrilatère, le Théâtre du Beauvaisis autour d'actions de professionnalisation avec la classe préparatoire – seule autorisée à avoir cours à l'EAB de janvier 2021 à mai 2021.
- Des liens enrichis avec les établissements de l'enseignement supérieur tels que l'UniLaSalle et des lycées, le nouveau Campus connecté, et d'autres du médico-social et du judiciaire (PJJ).

Ce panel d'actions lui permet d'engager des collaborations fortes et de faire sens avec l'écosystème culturel et artistique du Beauvaisis.

Pratiques amateurs

Pour l'année 2020-2021, les pratiques amateurs adultes n'ont pas pu être accueillies à l'école avant mai 2021. Seuls les enfants ont été accueillis par intermittence.

Les CIF (congés individuels de formation) ont été les seuls à avoir été accueillis toute l'année (10 personnes).

L'école a établi des partenariats avec des établissements en Ile-de-France, dans les Hauts-de-France (ESAD Amiens, Frac Picardie, etc.) et sur point d'ancrage via des conventions requestionnées et consolidées (Quadrilatère, Médiathèque, Théâtre, Conservatoire).

Elle poursuit son action en faveur de l'éducation artistique au travers du CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique) et de projets REP + qui ont pu être mis en place en mai 2021 suite au déconfinement.

Classe préparatoire

La classe préparatoire a accueilli 20 étudiants de tous horizons, dont 100 % ont réussi le concours d'écoles supérieures d'art à l'échelle nationale (pour ne citer que certaines des écoles intégrées : Esad Amiens, Cergy, Arts déco/Paris, Lyon, Bourges, Caen, Nancy, Nantes, Poitiers, Quimper, Lorient, Brest, Rennes, TALM (Tours, Angers, Le Mans), Orléans, Strasbourg, Versailles, Dijon, Toulouse, Valenciennes).

L'EAB a mis en place un stage de formation en céramique, qui a eu lieu en juillet 2021, pour des artistes de différents horizons souhaitant utiliser la terre dans leur travail, s'approprier ses diverses utilisations et ses enjeux dans l'art contemporain. Encadrés par un(e) artiste professionnelle, les stagiaires auront, à l'issue du stage acquis une formation initiale aux différentes techniques de la terre et auront connaissance des différents usages de la céramique dans l'art contemporain.



RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Le Réseau des médiathèques du Beauvaisis est constitué de cinq établissements à Beauvais (centre-ville, Argentine, Saint-Jean, et Saint-Lucien) et un établissement à Milly-sur-Thérain.

Depuis la mise en place en 2014 d'actions innovantes, les indicateurs de fréquentation soulignent le succès des médiathèques. Après une légère baisse de fréquentation en 2020 dû à la crise sanitaire, l'année 2021 compte 4 614 inscrits et 163 952 prêts. Ces chiffres témoignent d'une reprise progressive des habitudes de fréquentation, malgré une période encore compliquée, avec un troisième confinement, puis la mise en place du pass vaccinal et la persistance de l'épidémie. Ces résultats tiennent notamment aux efforts entrepris pour garder le lien avec les usagers : concours créatif pour enfants en février (reposant sur un kit permettant de créer des compositions imitées des œuvres de Matisse), distribution de sacs surprises pendant la période de fermeture au public en avril, service de lectures téléphoniques, animations en ligne, livrets-jeux au mois de mai...

Deux nouveaux services ont été mis en place à la médiathèque du centre-ville en 2021 : une ludothèque (prêt de jeux de société) et l'espace Imaginarium, comprenant un fablab (imprimante 3D, découpeuse vinyle, badgeuse), un espace jeux vidéos (jeu sur place), les collections de DVD et de musique, un espace d'écoute sur place. Ces nouveautés s'inscrivent dans une démarche globale de constituer les médiathèques en troisième lieu. Autre exemple : le jeu sur place (jeux de société) est proposé dans les médiathèques de Milly-sur-Thérain et Argentine.

En plus de développer l'offre et l'accès de tous aux médias et loisirs culturels, le Réseau organise de nombreux événements durant l'année, articulés autour de temps forts et en lien avec les manifestations des partenaires culturels : le festival Amorissimo, le Printemps des poètes, Chocottes à Halloween, la Fête de la science, le Biberon festival, la Nuit de la lecture, Partir en livres, etc. Cependant la crise sanitaire, toujours présente, a perturbé la tenue de ces événements occasionnant quelques annulations.

Les médiathèques travaillent également en partenariat constant avec des écoles, en accueillant des classes chaque semaine et en élaborant avec elles des projets culturels. Des actions sont régulièrement menées en direction des publics empêchés : maisons de retraite, hôpitaux, centres pénitentiaires, IME, etc. En 2021, les accueils de classe ont repris à partir de septembre, ainsi que quelques interventions hors-les-murs.

La convention de partenariat culturel engagé en 2018 auprès de sept médiathèques relais du territoire a permis d'engager une structuration de l'action culturelle en réseau. Deux catalogues semestriels d'animations sont ainsi diffusés sur le réseau qui proposent aux bibliothèques municipales un choix de spectacles, ateliers et animations.

Une première résidence d'écriture a couru sur les années 2019 et 2020 : il associait les trois médiathèques des quartiers prioritaires de Beauvais, deux médiathèques de zone rurale (Bresles et Laversines) et des lieux associatifs dans un commun projet d'écriture de portraits de femmes. Les participantes, aux histoires, aux origines et aux âges très différents, devaient se réunir autour de soirées de restitution, des moments de partage et d'émotion, qui n'ont malheureusement pas toutes pu se tenir en raison de la crise.



MALADRERIE SAINT-LAZARE

Depuis 2005, la CAB s'est engagée dans un ambitieux programme de restauration de la maladrerie Saint-Lazare, un des plus remarquables exemples de l'architecture hospitalière du Moyen-Âge. Le site propose des concerts, des expositions, des ateliers et des visites thématiques.

Pour l'année 2021, la Maladrerie Saint-Lazare a accueilli 15 131 visiteurs (visites libres et visites guidées). Les manifestations et divers événements culturels sont fort fréquentés à l'instar du festival Malices et Merveilles, du festival Pianoscope, ou du week-end consacré aux Journées des Plantes ainsi que les spectacles proposés dans la grange et les jardins qui se sont maintenus. La maladrerie organise annuellement divers salons « salon des potiers et céramistes de l'Oise », le salon des antiquaires et des arts décoratifs » et le « salon des Vins ».

AQUASPACE

L'Aquaspace propose des bassins à la fois ludiques et sportifs, ainsi qu'une zone de détente et de remise en forme. Marquées par la crise sanitaire en 2020, les piscines ont été fermées au grand public la moitié de l'année 2021. Bien qu'appréciée, la réouverture tardive de l'Aquaspace (fin juin) et de la balnéo, ainsi que la mise en place du pass sanitaire fin août, le public s'est montré très prudent à l'idée de re-fréquenter les piscines. L'Aquaspace a comptabilisé 100 303 entrées annuelles (au lieu des 200 000 entrées en moyenne). Par ailleurs, l'Aquaspace est également utilisé par des clubs et des scolaires, qui bénéficient d'une entrée gratuite. Pour l'année 2021, l'espace a accueilli 15 251 scolaires et 3 891 entrées « clubs ».

PISCINE JACQUES-TRUBERT À BRESLES

Cette piscine propose un bassin sportif, et une zone ludique. La piscine Trubert a fait l'objet d'importants travaux de rénovation durant toute l'année 2021. Le chantier comprenait le remplacement des carrelages du sol des vestiaires, des cabines de déshabillage, des casiers et des douches, la réfection générale des peintures ou encore la pose d'une toile tendue dans les vestiaires et la halle bassins. Le programme de rénovation visait également à améliorer les performances énergétiques de l'équipement par le remplacement de toute la baie vitrée de la halle bassins, par l'isolation latérale et de la toiture du bâtiment, par le changement des chaudières et d'autres appareils afin de réduire la consommation d'énergie. Ces travaux, d'un coût total de 1 000 445 euros, rendent plus confortable l'équipement et encore plus agréables ces moments de plaisirs aquatiques.

Au regard de sa fermeture entre février et mi-novembre 2021, la piscine a connu une fréquentation modérée de 9 045 entrées annuelles sur les mois de janvier, novembre et décembre, dont 4 057 scolaires.

GYMNASES

La CAB est responsable de la gestion, l'entretien et la planification de l'utilisation de quatre gymnases communautaires : les gymnases d'Allonne, de Bailleul-sur-Thérain, de Bresles et de Tillé. 18 classes des écoles primaires de la CAB ont disposé des gymnases, ainsi que les classes du collège Condorcet à Bresles. Concernant les 28 clubs qui ont fréquentés les installations sportives, ces derniers ont été impactés par le contexte sanitaire au 1er semestre 2021 & la mise en place du pass sanitaire à la rentrée 2021.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Favoriser la production des énergies renouvelables

Des panneaux solaires thermiques de 70 m² sont installés à l'Aquaspace afin d'approvisionner le centre aquatique en eau chaude sanitaire.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Protection des ressources

Un marché global de performance énergétique a été mis en place pour la consommation d'eau de la piscine Aquaspace. Le marché d'exploitation de chauffage des chaudières sur sol définit des obligations de performance énergétique et de réduction de la consommation d'énergie.

L'Aquaspace et l'Élispace, deux équipements majeurs dans l'offre d'activités et d'animations en Beauvaisis, dont vous pouvez suivre toutes les actualités sur www.aquaspace.fr et sur www.elispace.fr. Les deux sites internet ont été réalisés en interne, par le service communication de la ville de Beauvais, en lien avec les équipes de direction de l'Aquaspace et de l'Élispace.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Accessibilité

Le Réseau des médiathèques a obtenu le trophée de l'accessibilité des régions pour la médiathèque du centre-ville exemplaire en termes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ce prix salue la qualité des travaux de rénovation et de réaménagement de la médiathèque. Ils ont permis d'ajouter de nouveaux équipements plus accessibles tels que les portes d'entrées automatisées ou les tablettes tactiles. Le jury a déclaré à propos de la médiathèque : « Ce projet d'établissement exemplaire (offre documentaire et action culturelle) intègre la question de la diversité de l'utilisateur. La conception universelle proposée par l'architecte garantit l'accessibilité globale de l'établissement. Partout, la qualité d'usage a primé pour un confort d'usage maximum ». Une attention spécifique est apportée depuis 2019 à l'Édition Jeunesse Accessible (EJA). Elle s'incarne à la fois dans les espaces, avec la mise en vie de l'espace EJA à la médiathèque du centre-ville en partenariat avec l'association Signe de sens, et au sein des initiatives auprès des publics, avec une participation de l'action culturelle à la semaine EJA de novembre ou l'acquisition du support pédagogique Bili la brouette. Par ailleurs, le réseau des médiathèques a obtenu du CNL en 2021 une subvention pour les acquisitions et animations menées en direction des publics empêchés. Cela a permis de soutenir l'acquisition de livres audio, livres grands caractères, livres sur les handicaps et livres EJA. Des spectacles en langue des signes ont été proposés sur le réseau et en territoire (bibliothèques partenaires).

Pédagogie

Les médiathèques possèdent également une collection de malles thématiques à destination des professionnels de l'éducation, qui a été l'objet en 2020 d'un plan de désherbage et de renouvellement important. 32 malles bien fournies (une vingtaine de documents) et attrayantes ont été ainsi disponibles pour l'année 2021, sur des sujets aussi variés que l'astronomie, la philosophie, les émotions, les saisons, etc.

Numérique

Une attention spécifique est portée également aux ressources numériques en ligne, permettant de compléter et d'étoffer la mission des médiathèques à distance. Il s'agit de pouvoir proposer au plus grand nombre une offre dématérialisée en termes de documents (livres numériques, musique, fonds patrimonial numérisé) mais également des outils d'auto-formation qui balayent un large spectre (développement personnel, soutien scolaire, formation technique, loisirs, remédiation cognitive...).

Les années 2020 et 2021 ont sollicité l'imagination et l'esprit d'innovation des équipes pour maintenir le lien avec les publics. Elles ont donné un essor inédit aux animations en ligne, hébergées sur le site des médiathèques et la page Facebook (près de 1 400 abonnés) : contes et conseils de lecture filmés, tutoriels vidéo, podcasts, jeux en ligne, etc. Une animation a été remarquée jusque dans la presse nationale : le Getty Challenge, série de photographies de médiathécaires reproduisant des tableaux célèbres.

Accès de tous à la culture, aux sports, aux loisirs

L'EAB a aussi initié la constitution d'une association d'amis pour développer la convivialité, « le faire-ensemble », rompre la solitude et rendre plus facile l'accès à la culture tout en soutenant les activités de l'EAB : « l'Association des amis de l'EAB ». Active, elle permet de tisser des liens entre les cours et les activités et aussi hors de l'école dans l'organisation d'événements qui valorisent ce qui est fait dans l'enceinte de l'école via des expositions, rendez-vous, etc. Dans sa programmation, la maladrerie propose toute l'année des grands rendez-vous originaux en entrée libre qui permettent au plus grand nombre de découvrir le site et des artistes de talents. Des sites thématiques sont aussi proposés aux enfants et aux familles.

« Depuis 2018, des visites « innovantes » ont été mises en place, invitant à la détente et à la méditation induites par le site de la Maladrerie. Deux types de visites existent : les visites Yoga et Patrimoine et les visites « SonoPluie », balade sonore sous parapluie connecté. »



8. TOURISME

La compétence obligatoire du tourisme de la CAB comprend :

- la mise en œuvre de stratégies pour le développement du tourisme ;
- la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;
- la gestion d'équipement touristique ;
- la participation et/ou le financement d'actions valorisant des atouts touristiques du territoire.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le projet de territoire de développement durable - « Beauvaisis 2030 » dans sa composante « tourisme » vise à augmenter le nombre de visiteurs qui fréquentent le territoire tout en limitant les contraintes environnementales qu'une fréquentation importante impose aux organisations d'une zone géographique donnée. Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) définit les objectifs suivants pour la compétence de tourisme :

- diversifier, augmenter et améliorer l'offre d'hébergement touristique ;
- profiter de l'opportunité offerte par le projet Trans'Oise pour proposer une offre touristique adaptée pour les usagers futurs de cette infrastructure ;
- créer et mettre en réseau des voies de circulation douces et de promenades qui ont aussi bien un intérêt touristique que de loisirs pour la population locale.

Les enjeux à moyen et long termes :

- mettre en œuvre les plans d'actions des stratégies sur le développement touristique et le positionnement marketing et les activités de pleine nature ;
- participer à la définition d'une nouvelle stratégie partagée par les acteurs institutionnels et le délégataire de l'aéroport. Décliner une stratégie marketing pour le territoire de Beauvais, de l'Oise et des Hauts-de-France à l'international ;
- réaliser le schéma d'accueil et de diffusion de l'information du territoire ;
- installer l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais (OTAB) dans de nouveaux locaux pour qu'il soit la vitrine positive du territoire. L'accueil, l'information, la promotion sont les premières missions d'un office de tourisme. L'OTAB doit avoir une image forte, donner à voir pour convaincre.

PRINCIPALES ACTIVITÉS

ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

L'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais (OTAB) met en œuvre la politique stratégique de la CAB. La convention d'objectifs et de moyens, renouvelée le 10 mars 2021 pour une durée de 3 ans, précise les missions confiées à l'OTAB.

- L'accueil et l'information (accueil de tous les publics en multilingue, participation à l'accueil de délégations officielles, participation à des opérations ponctuelles telles que l'accueil des nouveaux habitants, accueil en mobilité) ;
- La communication, la promotion et la valorisation (communication multicanale et multisupport, promotion, veille sur la qualité des informations sur les sites web de la CAB et de la ville, transmission, relecture ou corrections des informations pour les supports de l'EPCI ou la collectivité) ;
- L'observation et la qualification des données touristiques (analyse et édition d'un bilan d'activités touristiques, transmission des données pour les différents bilans, rapports... Participation aux réunions stratégiques de l'EPCI : Cœur de ville, PCAET, Quadrilatère, Maladrerie, mécénat...);
- L'accompagnement des acteurs du tourisme (accompagnement des hébergeurs : un accompagnement individualisé des hébergeurs est dispensé dans le cadre du processus de personnalisation de l'offre du CRT avec une customisatrice et une marketrice de l'OTAB pour la plateforme régionale www.weekend-esprithautsdefrance.com, accompagnement sur la taxe de séjour, la déclaration pour la mise en location d'hébergements touristiques, des porteurs de projets...);
- L'animation et la fédération des acteurs (participation à l'événementiel du territoire, soutien logistique à certaines opérations telles que les Rencontres Beauvéniennes, les Journées Européennes du Patrimoine, les Randonnées en Beauvaisis, les événements reconnus d'intérêt communautaire...);
- La commercialisation de produits touristiques (vente de la destination pour les groupes et les individuels, boutique, billetterie...).

PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'OTAB :



FRÉQUENTATION TOURISTIQUE :

- La fréquentation de l'office de tourisme affiche une progression de 9% (qui ne permet pas de retrouver le niveau de 2019 ni de compenser la baisse historique de 2020)
- 6 450 contacts soit +11,5%
- Les Français ont constitué la principale clientèle avec le même top 3 qu'en 2020 : Hauts-de-France - Paris/IDF - Normandie
- Les clientèles étrangères en 2021 restent rares du fait de la crise sanitaire

Fréquentation des sites touristiques du territoire : Il est à noter que tous les sites accusent une augmentation après les baisses historiques du fait de la COVID-19

- Le parc Saint-Paul : 220 000 entrées
- La Cathédrale Saint-Pierre : 135 858 entrées
- Le MUDD : 35 161 entrées
- La Maladrerie : 15 131 entrées
- L'église Saint-Etienne : 13 264 entrées
- Cariwood : 12 800 entrées
- Plan d'eau du Canada (baignade) : 10 850 entrées
- Le Quadrilatère : 7 380 entrées
- Le train touristique : 5 011 entrées
- L'horloge astronomique : 4 521 entrées
- Le musée de l'aviation : 1 286 entrées
- Le jardin du Brulé : 806 entrées
- Le Château de Troissereux : chiffres non communiqués
- Le jardin d'André van Beek : chiffres non communiqués
- La manufacture : En travaux

La plupart des événements emblématiques ont repris :

- Journées européennes du patrimoine : 5 295 entrées
- Malices et merveilles : 4 300 entrées
- Photoautnales : 3 251 entrées
- Pianoscope : 1 985 entrées
- Scènes d'été : 1 200 entrées
- Les fêtes Jeanne Hachette : nouvelle formule en 2021 gratuite, pas de comptage
- Festival du violoncelle : chiffres non communiqués
- Fête de la musique : annulée



RECETTES FINANCIÈRES :

- Les ventes « Groupes » avec 44 650 € et « boutique » (souvenirs, billetterie, visites guidées) avec 25 970 € ont des niveaux bien supérieurs à 2020, mais loin encore de 2019.
- La taxe de séjour : 154 626 € pour 208 143 nuitées ;
- Subvention de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : 410 000 € (identique depuis 2013).

LES SUPPORTS DIGITAUX :



si le site internet enregistre une forte baisse, les réseaux sociaux sont tous en progression. Preuve de leur agilité et de l'augmentation des interactions.

- www.visitbeauvais.fr : 40 374 visites / - 30%
- Facebook : 7 341 fans / + 4,5%
- Twitter : 1 608 followers / + 1%
- Instagram : 1 919 abonnés / + 17%



UNE GAMME ÉDITORIALE COMPLÈTE

- Inventez votre journée, le guide des loisirs en français : 5 000 exemplaires ;
- La nouveauté : Inventez votre journée, le guide des loisirs en 7 langues (Anglais, Espagnol, Polonais, Roumain, Portugais, Allemand et Italien) : 3 400 exemplaires ;
- Plan de ville : 4 500 exemplaires (stock 2020 restant) ;
- Sélectionnez l'idéal, la brochure groupes : 1 500 exemplaires ;
- Ensemble pour notre destination, le guide du partenaire : 200 exemplaires ;
- Le MAG : MAG n°4 et MAG n°5 : 15 000 exemplaires chacun ;
- Le bilan d'activités annuel : 400 exemplaires.





ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLE

Promotion du tourisme de pleine nature

Notre territoire présente de sérieux atouts à s'engager dans une démarche de slow tourisme. Il s'agit pour le visiteur d'apprécier des paysages tout en prenant son temps, s'imprégner pleinement de la nature qui l'entoure, rechercher le contact avec l'habitant et savourer les plaisirs de la table. Il s'agit de privilégier notamment des destinations proches et des moyens de transports moins polluants. Ces principes ont gagné en popularité auprès des touristes ces dernières années et les voyages proposés en lien avec ce type de tourisme, sont en nette augmentation. Le slow tourisme se positionne dans une dynamique de développement durable. De plus, la région et le comité régional du tourisme et des congrès se sont clairement positionnés sur une stratégie de tourisme de bien-être ce qui va apporter une dimension plus importante et renforcer notre propre positionnement. Les thématiques associées : déconnexion, bien-être, yoga, reconnexion à la nature...

En 2021, un travail de reconnaissance des itinéraires de randonnée a été engagé afin d'une part de qualifier l'offre d'autre part de réaliser de nouveaux supports de promotion déclinés selon la pratique (VTT ou pédestre).

Protection des ressources

Sensible aux enjeux liés à l'environnement, l'Office de tourisme a souhaité s'inscrire dans une démarche de développement durable. Laurie Muneret puis Julie Ibert, référente Développement Durable, ont participé tout au long de l'année à des ateliers au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour mettre en place des actions concrètes à l'office de tourisme. Elles ont travaillé sur les thèmes :

- Limiter le gaspillage alimentaire et économiser l'énergie au niveau de l'agglomération
- Améliorer le tri des déchets et limiter la consommation de papier au niveau de l'agglomération

L'Office de tourisme s'inscrit dans une démarche éco-responsable, initiée en interne. L'objectif est de limiter, au quotidien, l'impact de l'activité de l'office de tourisme sur l'environnement.

Il s'engage en particulier à :

Des écogestes au quotidien :

- Non-utilisation d'articles jetables en réunion,
 - Mise en place du tri des déchets.
- Intégrer des logiques durables dans la réalisation de nos éditions L'office de tourisme travaille, pour ces éditions, avec un imprimeur - Certifié Imprim'Vert® : l'objectif est de favoriser la mise en place d'actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement,
- Labelisé PEFC : l'entreprise garantit que nos éditions sont issues de sources responsables et que nous participons à la gestion durable des forêts.

Rester informé et se documenter

- Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise, service intercommunal de valorisation des déchets, nous a fourni des contenants de tri pour les papiers et emballages et des livrets explicatifs sur la question du tri.

Réduire la consommation d'énergie :

- Éteindre la lumière du bureau quand on s'absente et lorsque l'on quitte l'office,
- Éteindre son poste informatique ainsi que l'écran chaque soir,
- Mise en place d'un minuteur à l'étage, dans l'escalier et pour l'enseigne extérieure.

Réduire l'usage du papier et recycler les déchets :

- Limiter la consommation de papier : imprimer le moins possible, favoriser le recto verso et réemployer en brouillon les copies imprimées sur une seule face,
- Recycler les cartouches d'encre : notre fournisseur reprend les cartouches usagées pour les recycler,
- Favoriser la dématérialisation,
- Gérer le stock de documentation afin de limiter les déchets en fin de saison.

Réduire notre impact environnemental

- Favoriser le covoiturage lorsqu'il s'agit de réunions extérieures.

Réduire la pollution numérique

- Faire le ménage dans chaque boîte mail, en supprimant notamment les spams,
- Privilégier le stockage de données localement et non sur le cloud,
- Supprimer les anciens fichiers et éviter les doublons.



9. RELAIS PETITE ENFANCE

(Anciennement RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES)

La compétence de l'animation du relais des assistantes maternelles (RAM) est une compétence facultative depuis 2017. Dans le cadre de la réforme des modes de garde, l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 a renforcé le rôle du Relais Petite Enfance, notamment en direction des familles et des professionnels de l'accueil individuel.

STRATEGIE ET OBJECTIFS

Les objectifs du RPE sont :

- Aider les familles à trouver des modes de garde adaptés à leurs besoins ;
- Renforcer l'attractivité des métiers de l'accueil individuel ;
- Professionnaliser les métiers de l'accueil individuel afin de lutter contre l'isolement social et prévenir la maltraitance.

À ces missions, le RPE met en place des actions pour répondre à 2 des objectifs complémentaires demandés par la CAF :

- Le Guichet unique sur la Ville de Beauvais pour faciliter les démarches des familles en recherche d'un mode de garde et la coordination des acteurs petite enfance sur le territoire
- La promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel.



PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

INFORMER LES FAMILLES ET LES ASSISTANTES MATERNELLES

Le RPE informe les familles sur l'ensemble des modes d'accueil individuels et collectifs et les accompagne dans les démarches administratives inhérentes à l'embauche d'une assistante maternelle agréée. En 2021, 594 familles ont contacté le RPE pour une demande d'accompagnement dans leur recherche d'un mode d'accueil.

Le territoire comptait au 31 décembre 2021, 474 professionnels de l'accueil individuel en activité, soit une offre d'accueil individuel de 1 185 places. 417 professionnels de l'accueil individuel différents ont pris contact avec le RPE et ont bénéficié d'un entretien individualisé.

Le service informe également les professionnels et les futurs professionnels quant aux conditions d'exercice des métiers de l'accueil individuel. 166 professionnels de l'accueil individuel différents ont pu bénéficier de cet accompagnement dont 13 usagers pour des informations individuelles sur le métier.

MISE EN PLACE DES ANIMATIONS COLLECTIVES

Les animations collectives se déroulent sur l'ensemble du territoire, à raison d'une animation par mois dans les communes du Beauvaisis ou quartiers de Beauvais. Ces temps collectifs, à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent, sont organisés les matins de 9h30 à 11h. Ces ateliers d'éveil sont des moments d'échange, d'écoute et de partage de pratiques dans le but d'améliorer la qualité de leur travail et rompre l'isolement de la profession.

En 2021, le RPE a organisé 28 ateliers d'animation collective et 9 événements pour les assistantes maternelles de la CAB. 78 professionnels différents y ont participé.

Le RPE a proposé également des temps de réunion au nombre de 3 pour lesquels 17 professionnels ont pu échanger et être informés des dispositifs.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

En répertoriant les demandes d'accueil spécifique (horaires atypiques, enfants en situation de handicap, familles fragilisées, accueil d'urgence, etc.), le RPE favorise une offre de garde des enfants adaptée aux besoins des familles beauvaisines. Les ateliers d'éveil jouent un rôle de formation continue pour les assistantes maternelles de l'agglomération assurant ainsi une prestation de qualité. Finalement, le RPE contribue à l'épanouissement professionnel et personnel des professionnels de l'accueil individuel en leur permettant de se réunir pour rompre l'isolement et développer une solidarité du métier.

Il est à noter que le territoire enregistre une baisse de l'offre de l'accueil individuel, comme au nouveau national. Le RPE joue ici un rôle majeur pour accompagner les professionnels dans leurs missions et promouvoir le métier d'assistants maternels et les métiers de la Petite Enfance.

Une Plaquette à destination des assistantes maternelles a été réalisée :



10. SANTÉ

La compétence d'élaborer un Contrat Local de Santé (CLS) est une compétence facultative depuis 2017. Le CLS a été élaboré en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS) entre 2017 et 2019. La stratégie établie a fait l'objet d'une signature du contrat en mai 2019.

STRATEGIE ET OBJECTIFS

La stratégie en matière de santé de l'Agglomération du Beauvaisis est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de sa population en renforçant la dynamique territoriale, en favorisant l'amélioration des parcours de santé et en limitant les facteurs de risques.

Les objectifs du CLS se déclinent en 4 axes :

- Renforcer le parcours de vie en santé mentale
- Renforcer le parcours de santé des publics en situation de précarité et de vulnérabilité
- Renforcer la dynamique territoriale de santé
- Améliorer l'environnement pour favoriser la santé

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS

IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

CONTRIBUER AU TRAITEMENT DE LA PANDÉMIE COVID-19

Dans la continuité de 2020, où la CAB a contribué à la protection des professionnels de santé en redistribuant d'équipement de protection individuelle (51 000 EPI jetables, 1 600 surblouses textiles produites) et la protection de la population par la production de masques en tissu (88 000 pièces), la CAB a poursuivi son action de lutte contre la pandémie. Ainsi, des dépistages par tests PCR (1 800) dans les communes ont été assurés via une équipe mobile. Plus de 16 000 masques pour enfants ont été fournis aux établissements scolaires.

S'en est suivi l'ouverture à compter de mars 2021 d'un vaccinodrome sur douze mois qui a permis d'assurer 150 000 injections sur site et dans les communes via des opérations « aller-vers ».

Les moyens humains, techniques et financiers mobilisés pour assurer cette mission essentielle de protection de la population ont été conséquents. En effet, des centaines d'élus, agents et bénévoles ont assuré la gestion des personnels (administratifs et professionnels de santé), ont pu accueillir les dizaines de milliers de bénéficiaires et ont assuré toute la logistique technique. La CAB a mobilisé près de 800 000 € en dépenses de personnel

spécifique et d'achats divers. L'ARS a couvert les charges à près de 610 000 €.

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ POUR CONTRIBUER AU MAINTIEN DE L'OFFRE DE SOIN

Pour assurer le soin à la population cela nécessite une présence suffisante et diversifiée des professionnels de santé sur le territoire. La CAB contribue, en lien avec d'autres partenaires (ARS, CPAM, CD60) à cette démarche par l'accompagnement des professionnels de santé dans leurs installations professionnelles et personnelles. Ainsi, le service santé-accessibilité de la CAB a accompagné une vingtaine de professionnels de santé (dentistes, médecins généralistes...) pour trouver des locaux adaptés et pour identifier les soutiens financiers et administratifs possibles. Depuis 2021, un nouvel accompagnement est proposé à ces professionnels de santé : la recherche d'un logement temporaire permettant leur installation personnelle (suite à leur installation professionnelle en établissements de soins ou en libéral). Cet hébergement temporaire, notamment assuré avec l'appartement du Pôle santé Clemenceau, permet aux professionnels de rechercher un logement plus définitif et ainsi conforter leur installation de manière plus pérenne.

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

L'activité de l'agglomération sur la santé en 2021 s'est principalement concentrée sur la lutte contre la Covid-19. La CAB a donc contribué directement à la survie d'une partie de sa population (les personnes les plus fragiles notamment) en agissant en pleine cohérence avec les directives gouvernementales par la diffusion et la production d'EPI (masques, surblouses, visières faciales...) et par l'organisation d'un vaccinodrome dont l'activité a permis d'assurer l'équivalent des deux injections préconisées à la population éligible de la CAB.



11. ENSEIGNEMENT

La compétence facultative de l'enseignement de la CAB comprend :

- La prise en charge de la contribution des communes membres à la rénovation et construction des collèges ;
- Les actions favorisant le développement de l'enseignement supérieur pour concourir au rayonnement économique du Beauvaisis ;

La participation au fonctionnement des écoles maternelles et primaires des communes accueillant des enfants originaires d'autres communes de la CAB n'est plus prise en charge. Elle est maintenue pour les enfants déjà scolarisés et s'arrêtera progressivement.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le projet de territoire de développement durable « Beauvaisis 2030 » vise à retenir des jeunes diplômés sur le territoire et de sensibiliser les jeunes beauvaisins aux enjeux de développement durable.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS

IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

PARTICIPATION À LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION DES COLLÈGES

En 2021, la contribution de la CAB à la construction et rénovation des collèges de l'Oise s'élève à 49 605 €, contre 25 211 € en 2020.

DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les actions visant à soutenir et développer l'enseignement supérieur sur le territoire ont pour objectif la création d'une main d'œuvre qualifiée pour les entreprises du territoire et celles que nous souhaitons attirer. L'enseignement supérieur participe également au rayonnement du Beauvaisis.

Habituellement, la CAB organise en septembre la journée d'intégration, une journée festive pour tous les étudiants post-bac de l'agglomération afin de leur faire découvrir les activités offertes par le territoire et aider les étudiants de différentes filières à tisser des liens. Dû au contexte sanitaire, cette journée n'a malheureusement pas eu lieu en 2021.

La Bourse aux initiatives et projets étudiants (BIPE)

Elle a été renouvelée en 2021. Les projets présentés par les étudiants doivent impérativement s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes : entrepreneuriat étudiant, insertion professionnelle, accueil des publics internationaux, ESS et marketing territorial.

Ainsi un projet a été subventionné en 2021 pour un montant total de 400 euros :

- Vach'Expo porté par des étudiants d'Unilasalle

En 2021, la CAB soutient également financièrement le dispositif « Les entrepreneuriales en Picardie », programme d'entraînement terrain à l'entrepreneuriat étudiant (versement d'une subvention à hauteur de 3 000 €). 3 groupes et projets d'entrepreneuriat étudiants ont été mis en place en 2021 :

- « Les petites poches » : sachets hydrosolubles et épices pour cuisson de légumineuses (étudiants d'Unilasalle)
- « Dumpit » : réalisation d'actions pour l'environnement à travers un jeu sur mobile (PROME0)
- « A dog garden » : application de mise en relation de propriétaires de chiens et de propriétaires de jardins.

En 2021, la CAB soutient également le dispositif PEPITE à hauteur de 5 000 € (accompagnement des étudiants-entrepreneurs). 22 étudiants, soit 12 projets ont été suivis par PEPITE sur le Beauvaisis :
 - 11 étudiants, soit 5 projets, au Comité de janvier ;
 - 4 étudiants, soit 3 projets, au Comité de juin ;
 - 7 étudiants, soit 4 projets dont 3 projets en renouvellement, au Comité d'octobre.

L'ensemble des projets est porté par des étudiants de UniLaSalle. 2 événements ont été organisés avec PEPITE en 2021 :

- « Challenge innovation » le 9 octobre 2021 : l'objectif était de former les étudiants à l'idéation d'un projet entrepreneurial et aux bases de la conception d'un projet (13 étudiants participant)
- « Boost ton projet » le 22 octobre 2021 au StartLab sur le thème du financement.

CAMPUS CONNECTÉ

En mai 2021, la CAB a été labellisé « Campus Connecté » par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ce label a pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires en faisant émerger des lieux labellisés complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes.

Le Campus Connecté de Beauvais est soutenu à hauteur de 300 000 € sur 5 ans, dont 50 000 € sont reversés à l'Université de proximité partenaire (l'UPJV).

Le Campus Connecté de Beauvais se situe à Cour des Lettres, à l'espace culturel François-Mitterrand. La 1ère rentrée des étudiants a eu lieu en septembre, et son inauguration en novembre 2021.

Le Campus Connecté se positionne comme un véritable tiers-lieu de l'enseignement supérieur, innovant et collaboratif, offrant la possibilité de poursuivre une formation du supérieur à distance dans des conditions favorisant la réussite.

C'est un espace de travail individuel et collectif où les jeunes peuvent notamment suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un accompagnement de proximité.

Il s'agit de donner à tous ceux qui veulent réussir dans l'enseignement supérieur les moyens de surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales qui créent des inégalités. Chaque étudiant est encadré, motivé, accompagné par un professionnel qualifié. Cette personnalisation de l'accompagnement est l'un des piliers de la réussite du dispositif.

Le Campus Connecté répond à un besoin de formation au cœur des territoires.



ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Sensibilisation au développement durable

Le service Politiques éducatives, à travers sa structure H20, organise des animations à destination du jeune public, dans un cadre scolaire et/ou extrascolaire, sur les thèmes de l'environnement, la santé et les gestes durables.

En 2021, 9 animations ont eu lieu sur les thèmes des gestes durables (recyclage, écohabitat...) et ont permis de sensibiliser 105 enfants de 5 à 11 ans. Dans le même temps, 189 animations ont été proposées à 1 252 enfants âgés de 4 à 12 ans des écoles et Accueils de Loisirs sur des thématiques comme les oiseaux, les orchidées sauvages, le jardinage, les saisons, les petites bêtes auxiliaires, les libellules...

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Prévention des risques

Depuis 2014, les actions de prévention routière, déjà développées à Beauvais, ont été étendues sur l'ensemble de l'agglomération. Les deux agents du service prévention routière de la police municipale sensibilisent les élèves de primaire sur les risques en tant que piétons, utilisateurs de deux roues et passagers d'un véhicule à moteur.

Ainsi, en 2021, le Bureau de Prévention Routière a mis en place :

- Un challenge départemental de prévention routière en direction des classes de CM2 de l'ensemble du département de l'Oise, et a mobilisé une centaine d'élèves.
- 141 classes (2 072 élèves) ont participé au concours interclasse de prévention routière, organisé chaque année par la police municipale, en partenariat avec l'association Prévention Routière.
- Une Opération de contrôle gratuit de l'éclairage des véhicules « Lumières & Vision ».
- Des interventions dans les établissements scolaires, maternelles, élémentaires, les classes spécialisées et les établissements secondaires, soit 6 769 élèves.
- Une mascotte du bureau de prévention routière de la PM « Prudix » et un véhicule dédié à la prévention routière avec un flocage spécifique (mascotte apposée sur le véhicule avec un slogan jamais trop prudix).

Face au développement des nouveaux modes de mobilité douce, le Bureau Prévention Routière de la Police municipale a également mis en place des ateliers de découverte et d'apprentissage pour sensibiliser les usagers aux risques liés à l'utilisation de la trottinette électrique. Ces ateliers sont proposés lors d'événements portés par la Ville de Beauvais et l'Agglomération du Beauvaisis comme « l'Été s'anime », « Prox'aventure », les fêtes de quartier. Ils sont aussi proposés aux centres sociaux, accueil de loisirs et à des associations du territoire.



12. POLITIQUE DE LA VILLE

La compétence obligatoire en matière de politique de la ville dans la CAB comprend :

- les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
- les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Le Contrat de ville permet de financer des actions de prévention de la délinquance. Des thématiques majeures comme l'aide aux victimes, le soutien à la parentalité ou la lutte contre les incivilités sont par exemple visées.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET LEURS IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RÉCIDIVE

Un équipe prévention composée de 11 agents (une responsable du service prévention de la délinquance, deux coordinatrices prévention de la récidive, un intervenant social au commissariat, six médiateurs tranquillité publique, une chargée de mission droits des femmes et des familles.)

Des associations sont soutenues et accompagnées depuis 2014 dans le cadre du Contrat de ville ou hors du contrat de ville. En 2021, dans le cadre du Contrat de ville, 13 associations porteuses de 16 actions à destination des publics des quartiers prioritaires ont été financées pour un montant total de 176 100 €. Hors du contrat de ville, l'Agglomération du Beauvaisis a subventionné 3 projets dans le champ de la prévention de la délinquance en 2021 pour un montant total de 200 560 €. Ces actions visent notamment à assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes à améliorer l'accès aux droits et l'aide aux victimes, à prévenir la récidive.

La CAB organise la médiation sociale par le biais d'une équipe de médiateurs de tranquillité publique. Ils concourent à la tranquillité publique par une présence rassurante, établissant des contacts avec les habitants, les commerçants et particulièrement les jeunes (présence en gare routière et aux abords des établissements scolaires). Ils apaisent les tensions, participent à la régulation des conflits de la vie quotidienne.

Les médiateurs assurent aussi des missions de sensibilisation auprès des jeunes. La prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement constituent une priorité de l'agglomération du Beauvaisis. Dans ce cadre, l'équipe des médiateurs de tranquillité publique propose aux collèges et lycées de la ville de Beauvais des interventions sur cette thématique. Ils proposent également aux écoles et accueils de loisirs de la Ville l'animation du « jeu du petit citoyen ». Il s'agit d'un jeu créé par service Prévention-sécurité de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Cet outil permet d'aborder de manière ludique les questions de société et de citoyenneté (les valeurs, les institutions, les sanctions, la gestion des conflits...) avec les jeunes enfants (6-11 ans). Outre les connaissances apportées, cet outil permet également aux enfants d'acquérir les bons réflexes lorsqu'ils sont confrontés à des situations de harcèlement, de racket, de violences...

Initialement destinée aux majeurs, l'action d'accompagnement renforcé de mineurs et majeurs sous-mains de justice et de consommateurs de stupéfiants, a été étendue en 2014 aux mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse. Une seconde coordinatrice à mi-temps a ainsi été recrutée à ce moment-là. Du 1er janvier au 31 décembre 2021, 39 personnes ont

été orientées par nos partenaires prescripteurs. Les coordinatrices développent une approche globale. Elles traitent les problèmes de réinsertion sociale, professionnelles, travaillent sur la santé physique et psychique, sur les addictions, accompagnent les personnes dans leurs démarches administrative, l'accès au logement, aux activités culturelles et sportives qui participent aussi à la remobilisation et la re-sociabilisation de ces personnes.

CHANTIERS D'INSERTION

À travers la mise en situation de travail salarié, les chantiers d'insertion ont pour objectif de restaurer ou de développer les liens sociaux des personnes en situation précaire. La CAB porte deux chantiers d'insertion, le chantier « Bâtiment nature » (depuis 2003) axé sur des travaux de revalorisation du patrimoine communal, et le chantier « Espaces naturels » (depuis 2007) axé sur l'entretien des espaces naturels.

Au vu de l'extension de son territoire, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a décidé en 2021, de renouveler son conventionnement avec l'association REB (basée à Bury) afin de réaliser 15 semaines d'intervention sur des communes (ex-CCRB) qui ont été intégrées récemment dans le territoire. Le chantier d'insertion Bâtiment de cette association est intervenu sur la commune de Therdonne pour des travaux de rénovation en peinture de la salle des fêtes et salles de classes. Le chantier d'insertion Espaces Naturels quant à lui est intervenu sur la commune de Hermes pour des plantations de haies et sur la commune de Tillé pour le nettoyage de chemins ruraux et d'un terrain vague.

Les chantiers d'insertion BATIMENT NATURE et ESPACES NATURELS portés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sont intervenus en 2021 dans les communes suivantes :

• Chantier d'insertion « Espaces naturels » :

COMMUNE	MOIS	TRAVAUX EFFECTUÉS
BERNEUIL	Janvier	Haies du cimetière et de l'école
AUTEUIL	Février	Intervention avec le Conservatoire des Espaces Naturels
FONTAINE ST LUCIEN	Mars	Intervention avec le Conservatoire des Espaces Naturels
BEAUVAIS	Avril	Entretien au marais de St Just
NIVILLERS	Mi-Avril-Mai	Entretien des tours de ville
SAVIGNIES	Juin + sem28	Remise en forme des noues de la ZAC
ST PAUL	Juillet Semaine 27	Intervention ponctuelle Taille haies du cimetière
AUNEUIL	Mi-juillet Mi-août	Entretien de la ZAC Boulenger Ancien quai SNCF
ST-PAUL	Septembre Semaine 36	Taille haies Espace Loisir du Becquet
THERDONNE	Septembre - mi-octobre	Nettoyage de la peupleraie
BONLIER	Mi-octobre - Mi-novembre (semaine 41-42-43-45)	Taille de haies et d'arbres
BEAUVAIS	Semaine 48	Entretien du marais de St Just
BEAUVAIS	Semaine 46-47	Intervention ponctuelle sur cimetière (15 jours)
MAISONCELLE-ST-PIERRE	Décembre	

• Chantier d'insertion « Bâtiment Nature »

COMMUNE	MOIS	TRAVAUX EFFECTUÉS
HERCHIES	Janvier - mi-février	Rejointolement mur de la gare
AUCHY-LA-MONTAGNE	Mi-février - fin février	Travaux de peinture dans les classes d'école
HERCHIES	Mars - mi-mai	Rejointolement mur de la gare
ST-GERMAIN-LA-POTERIE	Mi-juin - août	Escalier extérieur en béton
AUTEUIL	Septembre - octobre	Rejointolement mur de la mairie Rénovation du calvaire Travaux de peinture divers
BEAUVAIS	Octobre - novembre	Réfection des croix militaires
TILLE	Novembre-Décembre	Réparation du mur du cimetière

ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET
LES GÉNÉRATIONS

Accès à l'emploi pour tous

Le chantier d'insertion Bâtiment Nature a permis l'embauche de 12 personnes dont 3 ont quitté le chantier pour une sortie positive : 1 entrée en ESAT - 1 entrée au centre Le Belloy - 1 CDD de plus de 6 mois.

Le chantier d'insertion Espaces Naturels a permis l'embauche de 12 personnes dont 3 ont quitté le chantier pour une sortie positive : 2 CDD de moins de 6 mois et 1 contrat aidé.

Inclusion sociale

Les chantiers d'insertion permettent à des personnes très éloignées de l'emploi de se réinsérer socialement et professionnellement dans la société active en leur permettant de résoudre, à travers un accompagnement socio-professionnel renforcé, les différents freins qu'ils rencontrent (mobilité, logement, santé, dettes ...). Une Conseillère d'Insertion Professionnelle est chargée d'aider ces salariés dans leurs démarches tout le long de leur parcours afin qu'ils puissent être orientés vers le monde du travail, une fois toutes les problématiques résolues.

Genre et inclusion sociale

Dans le cadre du financement des chantiers d'insertion par le Fonds Social Européen, le critère d'égalité hommes/femmes doit être respecté.

La communauté d'agglomération de Beauvais apporte une attention toute particulière au respect de ce critère. Ainsi, lors des entretiens, une candidature féminine est étudiée en priorité car malheureusement le taux de représentation des femmes sur les chantiers reste faible notamment au regard des métiers proposés : bâtiments et entretien d'espace naturels.

“

En moyenne, sur 8 salariés, 2 postes sont occupés par des femmes, sachant qu'aucun quota n'est imposé.

En 2021, pour le chantier Bâtiment Nature, sur 12 salariés, 3 postes sont occupés par des femmes.

En 2021, pour le chantier d'insertion Espaces Naturels, sur 12 salariés, 1 poste est occupé par une femme.

En 2021, pour le chantier d'insertion Écospace, sur 18 salariés, 3 postes sont occupés par des femmes.

”



13. SERVICES RESSOURCES

LES SERVICES RESSOURCES

Afin de mettre en place les politiques de la CAB, la collectivité a besoin de nombreux services ressources, notamment :

- **La Direction des Ressources Humaines** gère le recrutement, les carrières, les formations et la paie des employés de la CAB. De nombreux services étant mutualisés entre la Ville de Beauvais et la CAB, le budget du personnel comprend également des transferts entre les deux collectivités pour des postes mutualisés (par exemple, pour un agent rattaché à la Ville de Beauvais mais qui travaille à 40 % sur les projets de l'Agglomération, la CAB versera une somme équivalente à 40 % de son salaire et charges à la Ville de Beauvais) ;
- La communication interne est un élément clé du fonctionnement d'une collectivité et contribue ainsi aux échanges et au dialogue entre ses agents et elle. Ainsi, elle contribue à une réelle transmission des informations essentielles aux agents (ex : règles de fonctionnement de la collectivité), que de recevoir des sollicitations ou l'expression des besoins des agents (ex : boîte à idée, enquêtes internes, etc.). Afin de répondre au mieux à cet enjeu fort de la communication interne, une chargée de communication interne a été embauchée, en 2018, au sein de la DRH. La communication interne répond à de multiples enjeux, notamment :
 - Accompagner les agents dans l'utilisation de leurs droits : informations sur les prestations sociales, les droits à la formation, le compte-épargne temps, les droits à la retraite, etc.
 - Accompagner le changement : nombreuses infographies pour rendre accessibles et compréhensibles des réformes récentes (ex : nouveau régime indemnitaire et nouveau règlement temps de travail).
 - Favoriser l'interconnaissance des agents et projets des services : articles, photos ou vidéos sur des projets spécifiques, reportages photos ou vidéo sur les événements organisés en interne, portraits d'agents dans la Salamandre, organisation de Balades

de la Salamandre à destination des agents pour découvrir nos services (ex : station d'épuration, Malices et Merveilles, fête du Dahlia, etc.).

- Valoriser les agents qui œuvrent pour le fonctionnement de la collectivité : réalisation de 2 vidéos présentant chacun 10 métiers de nos collectivités, à destination des habitants du territoire.
- **La Direction des Finances et contrôle de gestion** participe à l'élaboration des stratégies financières de la collectivité, suit l'exécution budgétaire, met en place les outils d'évaluation et contrôle des satellites ainsi que des délégations de service public.
- **La Direction des Systèmes d'Informations et de Télécommunications** met à disposition des services et des élus, des ressources en logiciels, applicatifs métiers, ainsi qu'en matériel informatique, bureautique et téléphonique. La mission accessibilité impulse un « réflexe accessibilité » dans les services et les projets décidés par l'agglomération afin de poursuivre l'application de la loi du 11 février 2005.
- **La Direction des Transitions et de la Santé** pilote des dispositifs de politiques publiques transverses (plan climat aire énergie territorial, contrat de transition écologique, contrat local de santé...), met en œuvre des projets à vocation innovante en lien avec ces dispositifs de politiques publiques et soutien les services dans leur participation à celles-ci.
- **La Direction Juridique** organise les conseils communautaires et ses commissions, suit le contrôle de légalité, gère les marchés publics, garantit la bonne couverture en assurance des services et assure la veille réglementaire ;



ANALYSE DES ACTIVITÉS AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Dans la continuité de l'année 2020 où les services ont contribué à la production de 88 000 masques en tissu, produits à l'Élispac. L'année 2021 a vu la nécessité d'adaptation des services avec notamment une mobilisation très forte de centaines d'agents et de bénévoles pour contribuer au fonctionnement du vaccinodrome qui a abouti à la vaccination de 150 000 personnes.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Gestion responsable des ressources

Les services poursuivent leurs efforts de réduction de consommation de papier en étendant la dématérialisation des démarches.

- La solution « Élise » destinée à accélérer la dématérialisation des flux documentaires tout en optimisant le stockage numérique a été déployée à l'ensemble des services en 2021 dans le cadre de la gestion du courrier entrant et sortant, permettant ainsi : de limiter la distribution des courriers au profit d'une diffusion de leur version numérisée ; de gagner en efficacité en optimisant les circuits de diffusion et de validation. La solution permet par ailleurs de signer électroniquement les courriers et ainsi de limiter l'utilisation de papier. La collectivité a dématérialisé les processus de demandes d'autorisation d'urbanisme avant l'échéance réglementaire de 2022.
- En complément du logiciel « Astech », en 2021, la collectivité a démarré l'utilisation du logiciel Ubigreen qui permet de piloter finement et d'optimiser les dépenses d'énergie.
 - Demander sa carte Beauvaisis On Pass en ligne grâce au portail citoyen. L'extranet à destination des communes de l'agglomération est toujours opérationnel.
- La salle des assemblées de l'hôtel de communauté est équipée d'un système de visioconférence afin de limiter les déplacements des agents, élus et partenaires invités aux différentes réunions.

- La solution de téléphonie 3CX se généralise en 2021, dans l'objectif d'abandonner définitivement les autocommutateurs, et de limiter les postes fixes aux seuls contextes qui l'imposent et répond notamment à ces objectifs de dématérialisation et de télétravail conventionné instauré par la collectivité.
- Mise en service début 2021 des nouveaux progiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines notamment en numérisant totalement le circuit de réception et de traitement des factures, en développant la signature électronique des bons de commande et avec l'intention de dématérialiser le dossier agent et les processus de gestion courante des ressources humaines.

Le recours systématique à des consommables d'impression remanufacturés (hors copieurs en location-maintenance) permet de limiter la mobilisation de ressources en plus d'un gain économique et du recours à des filières de reconditionnement situées en France.

Fin 2021, la collectivité a initié avec la communauté d'agglomération l'élaboration de son schéma directeur du système d'information visant à fixer les perspectives d'évolution, d'informatisation, de dématérialisation, et dans le même temps de rationalisation des actifs informatiques, logiciels comme matériels.
Gestion rationnelle des déchets
Depuis 2003, le service informatique valorise 100 % des matériels informatiques remis grâce à un contrat avec Emmaüs. Les consommables d'impression usagés sont remis à une entreprise spécialisée.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Dans ce contexte sanitaire, plus que jamais, la communication interne a été un élément clé du fonctionnement de la collectivité. Elle a permis de transmettre des informations essentielles aux agents, de partager les projets, de favoriser l'interconnaissance entre services ou encore de recevoir l'expression des besoins des agents. Depuis 2018, animée par une chargée de communication interne rattachée à la DRH, elle est articulée autour de 3 outils complémentaires sous l'emblème de la Salamandre : l'intranet, la lettre interne, et l'actu en ligne.

Prévenir les risques pour préserver la santé des agents

En 2021, 24 agents ont suivi les formations représentant un sas de socialisation et permettant de prévenir des risques liés à l'activité professionnelle :

- Formation « efficacité et mieux être au travail » (3 agents)
- Formation « apprendre à lâcher prise pour gagner en efficacité pour les managers » (5 agents)
- Formation « le stress professionnel : l'identifier, le prendre en considération et le prévenir » (3 agents)
- Formation « la gestion de l'agressivité dans les équipements sportifs et les piscines » (9 agents)
- Formation « la gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil » (4 agents)

Par ailleurs, 2 agents ont bénéficié d'un bilan de compétences. Habituellement, les agents qui sont en arrêt maladie de plus de 30 jours consécutifs, sont reçus afin de faire le point sur leur situation et de les orienter si nécessaire vers un congé de longue maladie, ou reprise à temps partiel thérapeutique. En 2021, compte-tenu du contexte sanitaire, ce dispositif a été temporairement suspendu.

Par ailleurs, un service d'écoute et d'assistance psychologique anonyme et confidentiel, accessible gratuitement 24/24h et 7j/7 est mis en place afin de permettre aux agents d'exprimer leurs inquiétudes et d'être aidés à mieux gérer le stress provoqué par des situations difficiles, qu'elles soient d'ordre professionnel ou personnel. Ce service d'accompagnement psychologique est assuré par des professionnels qui pourront proposer, si besoin, des consultations en face à face avec un psychologue clinicien proche du domicile de l'agent.

Conditions de travail

Le déploiement progressif des achats du nouveau marché des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle s'est poursuivi en 2021 de manière progressive sur l'ensemble des services.

Sa mise en œuvre va permettre d'atteindre de nombreux objectifs :

- l'harmonisation des pratiques et des vêtements de travail - EPI ;
- une meilleure adaptation et qualité des équipements par métier ;
- une réponse aux attentes des agents en termes de confort et de qualité ;
- une amélioration des conditions de travail ;
- la régulation des achats « hors marché ».

Ce marché est résolument tourné vers le confort de l'agent. Les vêtements et les équipements de travail, en plus d'être adaptés aux risques professionnels de nos métiers, sont adaptés aux saisons. L'ensemble des lots offre une panoplie relativement large, permettant à chacun de trouver ses équipements, en particulier lors d'évolutions des pratiques. Des articles et des coupes spécifiques « femme » ou « homme » sont proposés.

En 2021, 207 agents ont bénéficié d'une participation de la CAB sur leur contrat de mutuelle, ce qui représente un coût pour la collectivité de 144 660 €.

En 2021, le recours au télétravail a été privilégié pour des raisons sanitaires, à raison de 2 à 3 jours par semaines sur certaines périodes. Pour ce faire, tous les télétravailleurs ont été dotés d'ordinateurs portables en lieu et place de leur ordinateur fixe, et des solutions de téléphonie adaptées à cette nouvelle pratique ont été développées. Fin 2021, une enquête a été menée auprès de tous les agents (télétravailleurs ou non) pour évaluer l'impact du télétravail sur l'organisation et les agents, d'une part, et envisager l'évolution du cadre réglementaire en la matière, d'autre part. Au 31 décembre 2021, la CAB comptait 84 télétravailleurs réguliers.



Accès à l'emploi pour tous

Le dispositif pour les emplois d'avenir des jeunes résidents en zone urbaine sensible a pris fin en 2018 mais en 2021 la CAB a tout de même formé 7 apprentis, recruté 2 contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) au sein du service cadre de vie et déchets et 10 contrats PEC pour le vaccinodrome. Avec 5,18 % des effectifs en position de handicap en 2021, la CAB continue ses efforts visant à atteindre le seuil obligatoire de 6 %. Le service des moyens généraux et la direction des ressources humaines veillent à équiper rapidement et systématiquement les agents en mobilier de bureau adapté sur recommandation du médecin du travail. De plus, le service prévention santé constitue un guichet unique d'interface entre la médecine du travail, la maison départementale des personnes handicapées de l'Oise (MDPH) et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

En 2020, un groupe de travail constitué d'agents volontaires a travaillé à la conception d'un plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2021-2023. Ce plan d'action, qui a été approuvé par le conseil en décembre 2020, comporte 30 fiches-actions articulées autour de 4 orientations :

- > Diagnostiquer pour identifier les freins à l'égalité ;
- > Sensibiliser et former pour préparer chacun-e à devenir acteur-riche du changement ;
- > Prévenir et alerter pour agir contre les inégalités de genre, dans la sphère privée, publique ou professionnelle ;
- > Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en faisant de ce sujet une priorité dans la gestion des ressources humaines.

Dans ce cadre, le plan de formation 2021 a proposé des actions concourant à la prévention de toutes les violences et de lutte contre toute forme de harcèlement, telle que « la gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil ». Ce plan comportait également des actions explicitement identifiées « promotion de la parité femme-homme » :

- Formation « discrimination et égalité de traitement dans le service public » (16 agents dont 15 femmes)
- Formation « l'égalité femmes-homme dans le management d'équipe de proximité » (12 agents dont 7 femmes)
- Formation « l'égalité filles-garçons : agir auprès du jeune public » (3 agents dont 1 femme)

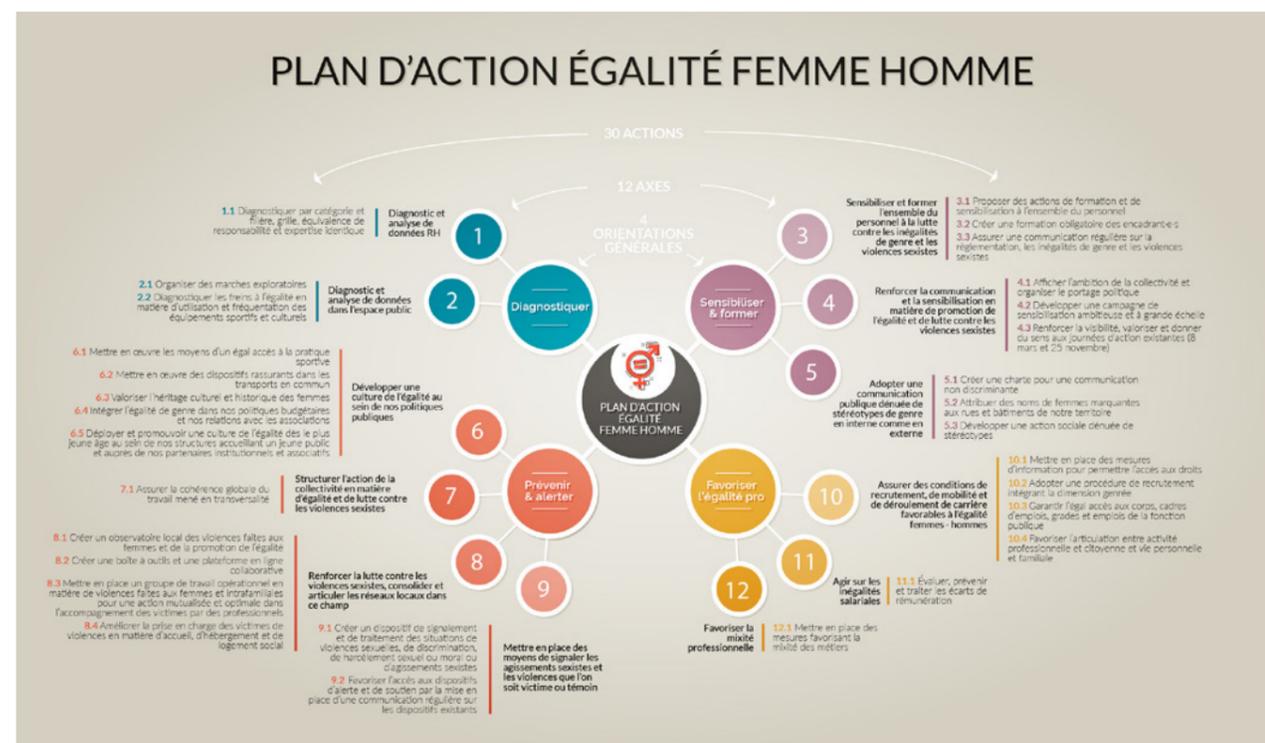
De plus, pour la journée internationale des droits des femmes, la collectivité a animé des ateliers ouverts à tous les agents sur les stéréotypes de genre et le sexisme ordinaire via un événement numérique interne, construit autour de trois projets :

- Une intervention théâtrale en visio sur les stéréotypes en entreprise
- Une page intranet dédiée à l'égalité femmes - hommes ;
- Un challenge « Détourne ta pub sexiste ».



L'instauration progressive du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) s'est poursuivie en 2021, nouvel outil indemnitaire de référence remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale, doit permettre de réduire les différences de traitement entre les agents. La Direction des Ressources Humaines a également mis en place une Charte de mobilité interne qui précise la démarche à suivre pour les agents souhaitant changer de service (anonymat, entretiens afin de déterminer les intérêts et les compétences, proposition des postes ouverts, période d'immersion).

Et pour améliorer l'orientation professionnelle des agents, la DRH a fait l'acquisition du logiciel Thomas : analyse du profil professionnel des agents).



Indicateurs





CHIFFRES CLÉS ET INDICATEURS DE SUIVI PAR FINALITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHIFFRES CLÉS

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE			
INDICATEUR	ANNÉE	VALEUR	COMMENTAIRES
Part des déplacements journaliers : <i>voiture individuelle</i> Part déplacements journaliers : <i>voiture, camion, fourgonnette</i> Part déplacements journaliers : <i>transport en commun</i> Part déplacements journaliers : <i>marche à pied</i>	2020 2013 2013 2013	63 % 75,7 % 7,5 % 10,6 %	Malgré un niveau d'émissions par personne inférieur au niveau national, les Beauvaisiens sont dépendants des modes de transport très émetteurs et le territoire est marqué par un parc de logement assez énergivore car ancien.
Part des consommations issues d'énergies fossiles carbonées	2018	69 %	Produits pétroliers pour 43% et gaz pour 26% des consommations
Consommations énergétiques du territoire	2019	3380 GWhEF/an	La part de consommation énergétique globale de la CAB correspond à 16% de celle de l'Oise, sachant que la population représente 12% des habitants du département
Emissions totales de gaz à effet de serre (directes et indirectes)	2016	14 teq CO ₂ par habitant	Les émissions directes représentent seulement 56% des émissions totales du territoire

Basée sur des données statistiques de l'Etat entre 2008 et 2016. Prévu une réactualisation courant 2023, bilan mi-parcours du PCAET.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

INDICATEUR	ANNÉE	VALEUR	COMMENTAIRES
Surface de la CAB couverte par le réseau Natura 2000	2021	4,97 %	France : 12,9 %
Sites Natura 2000 animés par la CAB	2021	5 sites	100% territoire CAB
Gestion différenciée du patrimoine vert communautaire	2021	100%	Initiée en 2009
Zéro phytosanitaire	2021	100%	Depuis 2009
Parcours PDIPR Oise	2021	250 km	Depuis 2018
Ligne ferroviaire MTVS	2021	4 km	Depuis 2019

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

INDICATEUR	ANNÉE	VALEUR	COMMENTAIRES
Nombre de médecins généralistes libéraux : sur l'agglomération	2021	76	
Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants sur l'agglomération	2021	69	
Communes concernées par le risque inondation	2021	16 communes concernées par un plan de prévention des risques inondations (PPRI) et 4 autres communes concernées par le risque inondation (Auneuil, Berneuil en Bray, Saint-Léger-en-Bray et Velennes)	Drees / Asip-Santé - RPPS - Exploitation OR2S
Communes concernées par l'atlas des zones inondables de la vallée du Thérain	2019	16	
Communes concernées par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	2021	1 (Bresles)	Risques d'effet thermique, de surpression et toxique en raison du site SEVESO seuil haut ING LEASING (ex Kuene et Nagel)
Nombre de jours de pollution dans l'Oise	2021	6 jours	

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS			
INDICATEUR	ANNÉE	VALEUR	COMMENTAIRES
Part de la population de moins de 29 ans**	2019	37,5 %	France : 34,8 %
Part de la population de 75 ans ou plus**	2019	7,3 %	France : 10,1 %
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (€)	2020	CAB : 21 420	

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT LES MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES			
INDICATEUR	ANNÉE	VALEUR	COMMENTAIRES
Concentration d'emploi (emplois sur le territoire/ 100 actifs)**	2019	CAB : 122,8	France : 98,3
Part des actifs du territoire ayant un emploi**	2019	CAB : 60 %	France : 64,2 %
Nombre d'établissements de l'économie sociale et solidaire	2016	Entre 12,1 % et 14,3 %.	

L'agglomération concentre l'emploi et attire des actifs au-delà de ses frontières ; cependant les actifs de l'agglomération ont plus de difficulté de trouver un emploi qu'au niveau national.

* Source : Géoidd (Géographie et indicateurs liés au développement durable) du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

** INSEE

*** rapport CLS (contrat local de santé)

INDICATEURS DE SUIVI

INDICATEUR	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Réseau Corolis - Nombre de voyages effectués	4 454 317	4 369 549	4 566 059	4 638 824	2 682 025	3 601 206
Réseau Corolis - Nombre de kilomètres parcourus	1 159 680 km	1 477 235 km	1 557 100 km	1 524 818 km	1 071 171 km	1 382 289 km
Points d'arrêts du réseau de bus accessibles aux utilisateurs de fauteuils roulants (en %)	75%	NC	76%	80%	80%	80%
Klaxit : Nombre de covoitureurs inscrits et actifs	Création en 2020				1 ^{ère} année	2 495 inscrits 1 060 actifs
Klaxit : Nombre de trajets effectués et kms parcourus	Création en 2020				1 ^{ère} année	17 000 trajets 390 000 kms
Consignes à vélos Fréquentation	Création en 2020				1 ^{ère} année	2 567 entrées
Connaissance des rejets au milieu naturel des réseaux de collecte des eaux usées (en points)	70	81	81	100	100	103
	<i>Un indice chiffré de 0 à 120 points est attribué selon le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par temps sec et en temps de pluie.</i>					
Taux de réussite des entreprises hébergées à la pépinière à 5 ans (%)	86	86	86	86	86	86

INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ INTERNE

INDICATEUR	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>En tant qu'institution écologiquement responsable :</i>						
Part des véhicules électriques dans la flotte automobile Beauvais/CAB/CCAS	14,66%	14,66%	17,80%	17,80%	18,56%	18,56%
Taux de renouvellement du parc informatique	15,4 %	31,8 %	17,6 %	19,3%	30,2 %	15,3%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (attribué au service assainissement)	71	59	62	68	NC	71,4
	<i>Un indice chiffré de 0 à 120 points est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau</i>					
<i>En tant qu'employeur socialement responsable :</i>						
Taux des sorties dynamiques des chantiers d'insertion	57 %	75 %	45%	42%	67 %	52%
	<i>Le contexte économique de l'emploi et le nombre croissant des problématiques à résoudre empêchent une bonne évolution du taux</i>					
Nombre d'apprentis		12	11	9	7	7
Taux d'emploi des travailleurs handicapés	4,09 %	5,09 %	4,70%	6,09%	5,13%	5,18%
Pourcentage d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	56 %	66,25%	69%	57%	60,66%	72,20%
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation de développement personnel			31	47	16	26
Nombre d'agents bénéficiant d'une prise en charge mutuelle			477	545	191	207

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :

Tableau de la répartition par filières en 2021 :

CAT. EMPLOI	SEXE	FILIERE						TOTAL
		technique	administrative	animation	sportive	culture	médico sociale / sanitaire et sociale	
A	femmes	6	21	0	0	17	6	50
	hommes	8	9	0	0	15	0	32
B	femmes	7	32	1	6	22	0	68
	hommes	16	8	2	18	14	0	58
C	femmes	23	61	4	0	26	0	116
	hommes	57	8	2	0	6	0	73
TOTAL	femmes	38	114	5	6	65	6	234
	hommes	81	25	4	18	35	0	163

Montant moyen des rémunérations brutes en euros - année 2021 :

CATÉGORIE	HOMMES	FEMMES	ECART € (H-F)	ECART % (H-F)
Catégorie A	3 438	3 214	224	6,97%
Catégorie B	2 279	2 372	-93	-3,91%
Catégorie C	2 117	2 002	115	5,75%
Moyenne globale	2 611	2 529	82	2,94%

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

